Statement on the Economic Outlook and the Financial Position of the Government of Canada

Presented by
The Honourable Marc Lalonde
Minister of Finance

House of Commons
October 27, 1982

Canada

Madam Speaker,

My purpose this afternoon is threefold. First, I want to report on Canada's economic performance this year and on our prospects for 1983. Second, I wish to inform Parliament and the people of Canada of the fundamental principles that will govern my actions as Minister of Finance. Third, I will indicate some additional and immediate actions the government is proposing to ease further the hardship inflicted on Canadians by the recession, speed economic recovery, and enable Canada to take full advantage of the development opportunities that will materialize as the world economy recovers.

Last week the Prime Minister reviewed with the people of Canada the extraordinarily difficult situation in which we find ourselves. He did not promise a quick and easy solution because none exists. But he charted the course we must follow to restore our country's capacity to survive economically, in a world where the survival of the fittest has become a rule of life.

The world-wide recession has cut our economy to the bone. We have lost half a million jobs during the past year. Almost a million and a half among us are looking for work. Many others have temporarily given up the search for gainful employment. Virtually no Canadian has been untouched by the recession. In every region of the country, those who have been spared the worst have relatives, friends or neighbours who are struggling to cope with hardship and insecurity - be they unemployed textile workers in Québec, grounded fishermen in the Atlantic, idle lumbermen in B.C., laid-off miners or auto workers in Ontario.

Throughout the country, in union halls and boardrooms, in factories, shops and offices, Canadians are struggling to protect their livelihood, to preserve the basic comforts of their families, and to keep alive their hopes for a better future. All too few will have any respite from this struggle during this coming winter.

But Canadians also know that recovery is possible and that the next few months will be decisive ones in our effort to turn the economy around. They know that adversity has caused us to set aside our differences and to approach the management of our economy with a growing sense of realism and national purpose, and a renewed spirit of cooperation.

The people of this country recognize that the recession is a global problem. They are all too aware that Canada, as a major trading nation, has been hit more heavily than many other countries. But

people also know that we are not simply drifting on the tide of world events. They are also aware that we can mobilize our energies to make Canada a tougher, more resilient country, that we can emerge from the recession in a position to compete, prosper and fully develop our considerable economic potential.

We have made remarkable progress since last June in implementing the 6 and 5 program introduced by my predecessor, the Secretary of State for External Affairs, to break inflation and lay a solid foundation for a durable recovery. The response of provincial governments and the private sector to federal leadership in this regard has been effective and broadly based. Inflation, interest rates and mortgage rates are coming down. We are facing a hard winter, but our prospects are by no means as bleak as they were at the beginning of the summer.

Canadians were given last week by the Prime Minister the strongest assurance that the Government of Canada will not kick the social props from under them, and abandon them to struggle alone. This government will not tighten the screws on the economy, cut billions from government spending, or seek to eradicate inflation by brute force. This government will continue to act decisively to ensure that the strong and the more affluent among us help the weak and the more vulnerable through these difficult times. As my predecessor said last June,

> "Solidarity and sharing built Canada. That sharing is what the unemployed, the many firms in trouble, and the thousands threatened by layoffs now need. I count on the willingness of all Canadians to bear their share of the collective effort to bring down inflation."

I subscribe without reservation to this basic principle of Liberal government. That is why I am proposing today the reallocation of over a billion dollars from existing spending programs to finance a new employment program, provide more stimulus for the housing industry, and speed up the expansion and modernization of rail capacity in the West. That is why I am announcing arrangements designed to relieve the workers and employers of this country from the full burden of mounting unemployment insurance costs. And that is why I am proposing to Parliament a series of tax adjustments to ease the financial and administrative burden on individuals and businesses.

I have been Minister of Finance for 48 days now. I have received ten times that many suggestions and proposals. I want to reflect on these and to pursue a good many of them in further consultations. There may be some who believe that an immediate budget is imperative, who would indeed demand a new budget every three months if the last one has not resolved all of our economic ills. But in all of the consultations I have had, no one has urged me to bring in an immediate budget, and some have advised that I wait until spring. I

will not be rushed into action simply for the sake of appearing to act. Many urgent bills from previous budgets are still before the House and must be dealt with. To be sure, other critical issues need to be addressed and decided upon. But I intend to arrive at decisions that are sensible, constructive and durable, and I will take the time that is required to do so.

BASIC PRINCIPLES OF ECONOMIC MANAGEMENT

Since my appointment to this portfolio I have had extensive consultations with business, labour, co-operatives, women's groups, economists, professionals, provincial ministers and many others. I am grateful for their views. I have also received helpful advice from Members of Parliament from all parties. I wish to express my particular appreciation for the work of the House Committee that has examined the detailed Ways and Means motions resulting from the last two budgets.

These consultations have been most valuable and I intend to pursue them in a spirit of openness, candor and cooperation. Over the next few months, as I work towards my budget, I will be seeking advice on how we can build on the 6 and 5 program to develop a full-fledged strategy for national recovery. Throughout this process -- indeed, throughout my tenure as Minister of Finance -- I will be guided by the following principles:

First, we must continue to practise fiscal responsibility. We must persist in restraining government spending. We must strive to contain the rise of the deficit even while the recession cuts into government revenues and raises public expenditures. This means that we must rigorously review our priorities to ensure that existing programs continue to serve valid objectives. It also means that we must not hesitate to trim existing programs to fund new initiatives.

Second, we must not abandon the victims of the recession in the mistaken belief that such callous action might speed our recovery. This government has worked consistently over several decades to develop a social security system that effectively supports Canadians in need of help. We will not put the axe to that system at the very time when Canadians need it most. More constructively, we will continue to look for ways to improve our social programs and to make them more effective for those who need help.

Third, we must continue to rely primarily on the dynamism and creativity of the private sector as the engine of growth in Canada. The government will be seeking areas where it can act in close cooperation with business and labour to improve the financial health of the private sector as well as its ability to expand and prosper. I intend to foster the certainty and stability that are basic preconditions for a favourable economic climate.

Fourth, we must remain outward-looking as a nation and recognize that our future well-being depends critically on order and stability in international economic arrangements. The depressed level of economic activity throughout the world has increased the risk of financial disorder and growing reliance on protectionist measures. It has also dealt a heavy blow to the aspirations of developing countries. Not only must we not turn inwards ourselves, but we must use our counsel and influence in world affairs to assist in the process of repair.

Fifth, we must continue to develop effective mechanisms for consultation so that the broadest range of organizations and institutions, as well as provincial governments, may participate in the continuing revision and improvement of our economic policies. We have made significant progress in this direction over the past year, but it is imperative that we persist in our efforts. It is my fervent hope that we will find ways to involve labour organizations more productively in this process of consultation.

In this connection, it is my intention to appoint a panel of economic advisers made up of outstanding Canadian economists to advise me on the broad and complex range of economic policy issues that we must face as a nation. I will announce the membership and terms of reference of this panel in the next few days.

Sixth, and most importantly, we must build on the spirit of the 6 and 5 program to devise and implement an effective strategy for national recovery and economic development. As the Prime Minister emphasized last week, 6 and 5 is not an end but a beginning. It is not a solution to all our problems, but a standard, a goal that we can all accept and, by doing so, make it possible to find together workable solutions to the many other challenges we face.

We all know what these are. Our productivity performance continues to lag. New production techniques must be developed and implemented. This requires development of our technological base, increased investment, and new and innovative approaches to organizing work and labour-management relations.

Infrastructure development is required across the country. Our railway system, in particular, desperately needs to be upgraded. There is little point in cutting our production costs and increasing our productivity if we cannot deliver our goods to the markets where they are sought.

We have an abundance of resources that need to be developed. Markets for our energy may not be very buoyant today. But the lead times for development are long, our energy will be needed in the 1980s and 1990s, and planning ahead can give us an important advantage in an increasingly energy-reliant world. Likewise, our forests need replenishing and our fisheries careful husbanding if we are to sustain our resource base over the longer run.

These are some of the things we need to do. There are many others. We must undertake them together, as Canadians, if we are to succeed. Just as governments cannot break inflation by themselves, so they cannot bring about economic recovery by themselves. But just as the public and the private sectors are now implementing jointly a national program to break inflation, so we can join together to strengthen our economic system, sustain our recovery and enhance our future growth prospects. And just as the government has shown its willingness to lead in the fight against inflation, so it is prepared to lead wherever necessary and to cooperate with business, labour and the provinces to promote economic growth.

THE ECONOMIC AND FINANCIAL OUTLOOK

The recession has been deeper and longer lasting in Canada than the government anticipated when the June budget was presented. We are going through the most severe period of economic turmoil since the 1930s. The publication of the National Accounts in late August confirmed that the gross national product (GNP) declined by 2.1 per cent in the second quarter of this year, bringing it 6.2 per cent below the level it had reached in the second quarter of 1981. Subsequent monthly information suggests that the economy continued to be weak through the third quarter and may have declined by a further 1 per cent, although national accounts data will not be available for several weeks.

Nevertheless, there are signs that economic recovery will begin in the current quarter. Inflation is abating. This has accelerated since the introduction of the 6 and 5 program. On a year-over-year basis, the consumer price index (CPI) increased by 10.4 per cent in September compared to 11.2 per cent in June and 12.5 per cent on average in 1981. And over the three months ending in September, the average monthly increase, seasonally adjusted, was under six-tenths of one per cent. This contrasts with an average monthly increase of nine tenths of one per cent in the first six months of 1982.

The moderation in inflation we have had, together with prospects of continuing improvement, has made it possible for Canadian interest rates to decline as U.S. interest rates have fallen. The Bank Rate has come down for 10 consecutive weeks. It is now more than 5 percentage points lower than it was at the end of June, and almost 10 percentage points lower than the peak level reached in August of 1981. Other interest rates have followed the Bank Rate down. Mortgage rates have also fallen by 5 percentage points since the end of June. What this means is that the monthly payment on a $50,000 mortgage amortized over 25 years, to take one example, has declined by $200 during the same period. These lower interest rates are easing the difficulties faced by businesses and helping to stimulate economic recovery.

For 1982 as a whole, real gross national product is now expected to fall by 4.4 per cent and the unemployment rate to average about 10.9 per cent. Given the high rates of inflation recorded in the

first half of the year, the consumer price index (CPI) for the whole of 1982 will likely rise by about 10.9 per cent. Nevertheless, the trend is clearly downward, and I expect inflation to be running at less than 10 per cent by early next year.

Looking forward to 1983, the recovery should gradually gather momentum. Real growth of about 3 per cent may be expected next year. Broad adherence to the 6 and 5 program should bring the increase in the CPI down to an average of about 7.5 per cent in 1983 and to about 6 per cent by year end. Our trade balance with other countries, which has already attained record highs this year, should be even stronger in 1983. Continued strength in our trade position, together with the prospect of continuing decline in U.S. interest rates, will make possible further lowering of interest rates in Canada as our inflation gains are consolidated.

The area of greatest concern in 1983 will be the labour market. I expect employment growth to resume soon. The number of Canadians at work should increase by 2.5 to 3 per cent from the fourth quarter of 1982 to the fourth quarter of 1983. However, as economic and employment growth resume, many people who have temporarily left the labour force over the past year will once again begin to look for work. As a result, the labour force will also grow strongly through 1983, and the unemployment rate will decline only gradually. Unemployment is expected to decline, reaching a level slightly above 11 per cent of the labour force by the end of the year; but for 1983 as a whole, the unemployment rate will likely be slightly above 12 per cent.

The unemployment outlook therefore remains distressing and demands continuing efforts to improve employment prospects and help those most in need. That is why I am announcing today a number of measures that go beyond the additional $1.4 billion the government has already allocated for these purposes over the past year.

I now report to the House on the government's fiscal position for the past and the current fiscal year. The Public Accounts for fiscal year 1981-82 have just been tabled. I am tabling with this statement the standard summary statement of transactions for fiscal years 1981-82 and 1982-83.

Financial requirements excluding foreign exchange transactions were $8.3 billion in 1981-82, virtually identical to the estimate made at the time of the June budget. This is almost $2 billion lower than in 1980-81. The budgetary deficit in 1981-82 was $13.6 billion, about $1 billion higher than in the previous fiscal year. Total outlays were $68.9 billion, up 17.6 per cent from 1980-81. The major factor accounting for this large increase was interest on the public debt, which grew by 42 per cent. Outlays other than public debt charges were $53.7 billion, reflecting an increase of 12.2 per cent over the previous fiscal year. Budgetary revenues stood at $54.1 billion, 19.1 per cent higher than in 1980-81.

In 1975, the government pledged to hold federal spending to the trend rate of growth of GNP. From 1975-76, the fiscal year in which this commitment was made, to 1980-81, total outlays declined from 22.9 per cent of GNP to 20.1 per cent of GNP. The Public Accounts show that total outlays in 1981-82 increased slightly as a share of GNP to 20.8 per cent. But I emphasize that this increase was more than totally accounted for by an extraordinary and unavoidable increase in interest charges. Exclusive of interest charges, total outlays on government programs have fallen continuously from 20.5 per cent of GNP in 1975-76 to 16.4 per cent of GNP in 1980-81 and, further, to 16.2 per cent of GNP in 1981-82. Those who assert that federal expenditures are "out of control" should check the record of the past seven years.

My predecessor reported in June that the fiscal position of the government in 1982-83 had deteriorated significantly from what was anticipated in November of 1981, essentially because of the onslaught of the recession. I must report today that further weakening of the economy in the intervening months has aggravated this deterioration. The budgetary deficit was then projected to be $19.6 billion. I am now estimating it at $23.6 billion. About 70 per cent of this slide is directly attributable to the impact of the recession on anticipated revenues.

Total outlays are now expected to be almost $80 billion, about $1.1 billion higher than projected in June. Interest charges are now forecast to be more than $900 million lower than in June. This has been more than offset, however, by major increases in the costs of statutory programs, such as the government share of unemployment insurance, the Canada Assistance Program, Equalization, and Railway Act payments, which are related in substantial part to the depressed levels of economic activity. The net increases in statutory program costs total some $1.5 billion.

We have also faced increases in costs due to other government undertakings. These include the just announced decision to provide $400 million to strengthen the equity bases of Canadair and de Havilland and an increase in payments to Via Rail. In many cases such increases also reflect the state of the economy and the desire to minimize further adjustments which are imposed on labour and other markets under current conditions. In planning its expenditures, the government does, of course, provide reserves which, in more normal times, should be adequate to cover such contingencies. However, they have been substantially exceeded this year. The new outlays projection does contain an allowance against further possible upward revisions in existing program costs.

Outlays as a share of GNP will rise this year, reflecting both the low rate of GNP growth and the pressures of the weak economy on government expenditures. This is primarily a cyclical phenomenon, however, and the government remains committed to containing spending growth to rates below the trend rate of GNP growth over the medium term.

While outlays have increased by slightly more than $1 billion since June, revenue estimates have fallen by almost $3 billion. This is almost entirely due to the weakness of the economy, and reflects the operation of "automatic stabilizers". Our tax and expenditure systems have been deliberately designed so that spending for major social programs rises more rapidly and government revenue more slowly when the economy falters. This is precisely what is now happening. Indeed, total budget revenues are expected this year to grow by less than 3 per cent. The net effect of these adjustments is to support economic activity in times of recession.

The government's financial requirements, which were estimated in June to be $17.1 billion, are now expected to be closer to $22.2 billion. Some $4 billion of the increase is attributable to the increase in the budgetary deficit, the reasons for which I have just spelled out. Most of the remainder -- about $700 million -- is due to increases in the deficit in the Unemployment Insurance Account, partly in response to much higher than anticipated unemployment rates, and partly as a result of the government's decision on unemployment insurance premiums for 1983 to which I will return in a few moments.

Personal savings are at an historically high level and private borrowings have been very weak through the first half of the fiscal year. Consequently I do not anticipate problems in meeting the government's borrowing requirements. Moreover the government is of the view that in current circumstances the federal deficit provides appropriate support to economic activity and individual Canadians suffering from the recession.

As you know, Madam Speaker, the government is presently seeking a $4 billion increase in its borrowing authority under the provisions of Standing Order 72A. I have outlined the factors leading to this request. I have also made it clear by the estimates I have presented that further borrowing authority will be required before the end of this fiscal year. In the budget I intend to present early in 1983, I will review again the fiscal situation for the current fiscal year, set out estimates for 1983-84 and future fiscal years, and then seek additional borrowing authority as required.

ACTIONS TO RELIEVE HARDSHIP AND SPEED RECOVERY

I now turn to the additional actions the Government is proposing to protect Canadians from the worst effects of recession, enhance our prospects for recovery, and position ourselves to take advantage of future growth opportunities. The fiscal position I have just described clearly shows that the government's room to manoeuvre is very limited. While I am prepared to accept the larger deficits resulting from our weak economic performance, the principle of fiscal responsibility prevents consideration of massive new spending programs.

Some have argued that the measures introduced to bring down inflation have extracted a heavy toll from Canadians. However, it is now recognized by virtually every responsible government in the world, whatever may be its political stripe or ideological bent, that failure to check inflation and the pernicious expectations to which it gives rise would leave national economies in an even more devastated state.

To change course now would be foolish and irresponsible. It would break the trust we have sought to build with Canadians. It would perpetuate the cynicism that inflation breeds. The people of Canada would feel betrayed because their government, when it came to the crunch, lacked the resolve to persevere. I am confident that Canadians will continue to support and adhere to the government's 6 and 5 program, and that we will move into the 6 per cent world by the end of next year. I am determined to avoid any initiative that might compromise this achievement. The additional measures I am announcing today to meet pressing needs will accordingly be financed by spending reallocations.

Employment Support

To help those Canadians who have been directly hit by the recession, the government is introducing a New Employment Expansion and Development Program.

The June budget recognized the need to take action to reduce unemployment and provide support to those hardest hit by the recession. My predecessor announced measures to expand employment programs, stimulate housing and other employment-intensive construction, and promote economic development. More than $1.4 billion is allocated for these purposes in the current fiscal year.

These programs are now in place and, along with unemployment insurance and other employment initiatives, provide an important line of defence against the hardship of unemployment. Through the Canada Community Development and special youth programs, close to $300 million dollars will be spent for job creation programs this winter, providing employment for over 60,000 Canadians. Most hirings will occur during November, December, January and February. These jobs will be targetted as much as possible on our most vulnerable communities.

However, it has become apparent since last June that additional help is required for those who face severe financial difficulty because of prolonged unemployment. The duration and depth of the recession have led to a significant increase in the number of people who will no longer have access to unemployment insurance benefits. Lacking employment and other sources of income, many people will be forced to seek social assistance, often for the first time in their lives. We

cannot, as a nation, ignore their plight. It is to help these people that the New Employment Expansion and Development Program is being put in place.

Through this program, the government will draw upon the abilities of all employers in Canada whether they be in the public, non-profit or private sectors, to generate employment. We face a national problem requiring a national solution. The federal government cannot solve it alone. By working together, we can find productive and socially useful jobs for those who are in greatest need of gainful employment.

The federal government is prepared to contribute $500 million to this new program. It is expected to provide jobs for 60,000 individuals over a period of 18 months. I am calling upon provincial governments to facilitate its implementation. I am also inviting them, wherever possible, to supplement the federal contribution. Joint action can bring about a significant reduction in the number of people who would otherwise be forced to seek social assistance. My colleague, the Minister of Employment and Immigration, will contact his provincial counterparts in the next few days. He will announce shortly the details of the new program.

Housing Assistance

Because of the importance of the construction industry in stimulating economic activity, I am announcing that an additional $150 million is being allocated to two existing housing programs: the Canadian Home Renovation Plan and the Canadian Homeownership Stimulation Plan.

Under the Canadian Home Renovation Plan, eligible homeowners can receive a grant equivalent to a third of their costs for home repairs up to a maximum grant of $3,000. The program has been very successful, and the $65 million allocated to date has been almost completely committed. I am announcing a further allocation of $50 million to the program. This will provide about 13,000 additional jobs.

The Canadian Homeownership Stimulation Plan introduced in the June Budget provides relief from high interest rates to prospective home buyers. Grants of $3,000 are available to all purchasers of new houses on which construction started before December 31, 1982, and to first-time buyers of an existing house before that date. The program has been very well received and close to 65,000 grant applications have already been approved. Seven provinces have home ownership assistance programs that complement the federal plan.

Since June, mortgage interest rates have fallen considerably and home buyers are under less pressure. In addition, housing prices have come down. Statistics Canada's New House Price Index showed a year-over-year decline of 3 per cent in September. But the construction industry has still not recovered from its slump and this continues to be a matter of concern to the government.

I am therefore announcing that the $3,000 Home Ownership Stimulation Grant will be extended to the end of April 1983, at a maximum cost of $100 million, with one important modification. Starting on January 1, 1983, assistance will be extended to purchasers of new housing only, to generate the maximum amount of activity and employment.

Western Rail Expansion

To better position Canada to benefit from world recovery, the government is earmarking an additional amount of up to $400 million to speed up the expansion and modernization of rail capacity in the West, and to facilitate an early, fair and balanced resolution of the Crow Rate issue. The commitment of these funds will be contingent upon detailed proposals recommended by the Minister of Transport.

The government is determined to implement swiftly its comprehensive approach to expand the western rail transportation system and modernize the freight rate regime for grain. Early action will ensure that the railways will be in a position to increase rail capacity as required to move the substantially higher volumes of export commodities projected from the middle of the decade onward. This expansion is critical to Canada's economic development in the 1980s. It will pave the way for the exploitation of additional coal, potash and sulphur resources as well as increased exports of grain. The overall plan will also stimulate western agricultural development and facilitate economic diversification.

Railway investments amounting to some $11.8 billion in 1982 dollars are planned over the period to 1991 and will generate substantial economic activity, not only in the West but in virtually every region of the country. In addition to major construction activity and sourcing of materials in the western provinces, the railways' requirements for steel rail, locomotives, rolling stock and electronic equipment will provide major stimulus over the period to the manufacturing sector, particularly in central and eastern Canada. As a result of the direct railway expenditures, it is estimated that some 400,000 jobs will ultimately be generated.

But to get the full benefits from the plan and to speed national recovery it is imperative that we get an early start. The government will therefore seek firm and specific undertakings from the railways to commit funds for the expansion and modernization of their facilities in the West. If I receive assurance from the Minister of Transport that these undertakings are satisfactory, I will be prepared to extend the special additional capital cost allowances on railway track and other rail assets provided under the Income Tax Act beyond December 31.

Expenditure Reallocations

These new measures are being financed by reallocations of existing expenditures amounting to $1.1 billion. Consequently, they will not add to the deficit over the current and coming two fiscal years. I am pleased to confirm that this has been achieved without weakening in any way the social security system that is currently sheltering millions of Canadians from the full brunt of the recession.

From now through 1984-85 some $660 million will be freed up in the energy area by scaling back funds allocated to a number of programs. The existing allocations for the Petroleum Incentives Program will nevertheless be maintained.

Outlays in the areas of Defence and Official Development Assistance will be reduced by $230 million and $245 million respectively from the dollar levels previously allocated. These reductions, which have been made possible by lower rates of inflation and GNP growth, will take place without prejudice to our ability to maintain our commitment to 3 per cent real annual growth in defence expenditures, or to achieve our aid commitment level of 0.5 per cent of GNP by 1985-86. They will, however, require some adjustments in the nature of the programs we had planned to undertake.

Not only is the government freeing up funds for immediate new initiatives, but it is seeking to ensure that it will have the capacity to respond to contingencies likely to arise. Some reductions in other programs are therefore being made to provide for such contingencies and contribute to the financing of the new initiatives I have just announced.

This reallocation exercise has been very difficult. One billion dollars may not seem like much in the context of total outlays of $80 billion. But roughly 75 per cent of total government outlays is made up of transfers to persons, provinces and other countries, grants or capital assistance to industry, subsidies, loans and interest on the public debt. Of the 25 per cent or $20 billion remaining, which accounts for the operating expenditures of the federal government inclusive of defence, some $11 billion is made up of wages, salaries and other personnel costs, which have already been restrained by the 6 and 5 program.

It has not been easy to make deep cuts in government spending without hurting some group of Canadians already reeling from the impact of recession. But the government, having urged Canadians to restrain their incomes, had no choice but to revise and pare down federal expenditures. The President of the Treasury Board has introduced over the past few months stringent restrictions on spending in the public service. The government has asked him to look again at departmental expenditures to ensure that no fat is left in the system and, even beyond this, that outlays are being pared down to the lowest level compatible with maintenance of adequate service to the public. He will soon report to the House.

Easing the Burden of Unemployment Insurance on the Private Sector

Madam Speaker, I am also announcing today the government's decision to set employee and employer unemployment insurance premium rates for 1983 at levels significantly lower than would be required to prevent the deficit of the Unemployment Insurance Account from rising further next year. In effect, the government will limit the increase in premiums to about half what would be required to balance the operations of the Account in 1983.

In so doing, the government is accepting the recommendation of the Canada Employment and Immigration Commission, which includes representation from both business and labour, and a similar recommendation made by the Economic Council of Canada. Effective January 1, 1983, premium rates will be set at $2.30 per $100 of insurable earnings for employees, and at $3.22 for employers.

Unemployment Insurance is the first line of defence of Canadians against temporary loss of income resulting from unemployment. Honourable Members are well aware that over the past year it has been drawn upon more heavily and extensively than ever before to meet the objectives for which it was designed.

The program is financed through premiums paid by workers and their employers, and through contributions from the federal government. Over the years, premiums have moved up and down in response to general economic conditions and the consequential demands made on the Unemployment Insurance Account. Premiums were in fact reduced last year from the 1980 level of $1.80 for employees to $1.65 per $100 of insurable earnings -- the same premium level as in 1976.

Unfortunately, we now face a very different situation. The severity of the recession has resulted in a very high number of claims on the Unemployment Insurance Account. It is estimated that by the end of 1983, in the absence of any increase in premium rates, the cumulative deficit could rise to more than $6.5 billion. Some increase in premium rates is therefore unavoidable. However, balancing the Account at this time would have imposed an intolerable burden on the private sector, requiring an employee premium rate as high as $3.75 in 1983.

To have raised premiums to such levels would have amounted to a massive tax increase on Canadian workers and businesses, an increase that would have jeopardized economic recovery. At the same time, keeping rates at their current levels could have added more than $3 billion to the government's cash requirements in 1983. It would also have required even higher rates in the future since the deficit of the Account would continue to mount.

The Minister of Employment and Immigration and I have both consulted with business and labour as to the fairest way to resolve this dilemma. There is a strong desire on the part of the private sector

not to tamper with the basic insurance principle of the program. The government supports this principle. Yet a strong case can be made for sharing more widely the burden of unemployment insurance in current circumstances, thereby enhancing the stabilizing properties of the program and demonstrating the willingness of Canadians to help those among us who are most in need.

Setting premium rates at the levels I have just indicated will require the government to advance more than $1 billion to the Unemployment Insurance Account in 1983, over and beyond its normal contribution. The government's borrowing requirements will increase by an equivalent amount.

The government's decision will lead to an increase in the cumulative deficit in the Account in 1983 -- a matter of serious concern to all of us. Over the coming months, my colleagues and I will continue to assess closely the extent of the deficit and its implications, and to pursue the matter in further consultations with business, labour and other interested parties.

Easing the Financial and Administrative Burden of Taxation

Madam Speaker, taxation policy has been hotly debated over the past year. Our tax system must balance the need for fairness, the need for incentives, the need to avoid distorting private sector decisions, and the need to raise revenues. Many commentators have emphasized the importance of tax simplicity. I agree. However, some degree of complexity is unavoidable if the tax rules are to reflect the real and very complex world in which we live, and if tax incentives are to apply only to those for whom they are intended.

The government has welcomed consultations and constructive suggestions on tax policy. A Committee of this House has examined the tax proposals from the November 1981 budget. Several groups of outside tax experts and private sector representatives have been appointed to examine important tax proposals. I have held many consultations on taxation issues since becoming Minister of Finance and I plan to continue this process.

I have a number of announcements to make concerning certain measures from the November budget. Many of these respond to representations made by individuals and associations either directly to me or my predecessor, or before the House Committee.

In reviewing these representations I have been guided by three considerations.

First, it is important to ensure that incentives extended to some taxpayers are fair, that they do not unnecessarily distort economic activity, or result in higher tax rates for others.

Second, I do not believe that the Government can continually pile incentive upon incentive without looking at the revenue loss involved, the overall government deficit, and the capacity of the country to afford these incentives. The November changes were in the right direction and I am not prepared to abandon that approach, as some have suggested.

Third, since last November the Canadian economy has been hard hit by the world recession and, for this reason, some adjustments in the government's tax proposals are warranted. Now is the time to remove uncertainty, to end the debate over the merits of this or that proposal, to reduce tax complexity, and to move on to the many pressing economic problems that confront us.

Working Canadians are faced with uncertainty in employment and restraint in their living standards. The government is asking them to share with other Canadians the burden of mounting unemployment insurance costs. I am therefore making two tax adjustments that will directly benefit working Canadians.

I will not proceed with the proposal to tax the health and dental plan benefits of employees. While this proposal would have improved the fairness of our tax system, now is not the time to introduce it. I expect that this adjustment will reduce the administrative burden on employers.

I am also responding positively to the numerous representations the government has received on the taxation of housing and travel benefits extended to employees in northern Canada and other isolated locations. Such benefits are now tax exempt but the exemption expires at the end of this year. To continue to exempt all benefits would be unfair to other northern residents who do not receive such benefits, and to Canadians living in other parts of the country, who have to bear their full housing and travel costs out of after-tax income. An unlimited exemption would also encourage those affected to substitute tax-free benefits for taxable wages beyond what is reasonable.

However, there is a need for special rules for the valuation of housing and travel benefits that take into account the special circumstances of employees in these locations. Furthermore, I have concluded that, because of the very severe impact of the recession on communities in northern Canada, it would be inappropriate to begin subjecting such benefits to tax at the present time. I also recognize that northern employees and employers are being asked to adhere to the 6 and 5 program, and I do not want to impair their ability to do so.

Accordingly, I am extending today the current exemption of benefits by one year, to the end of 1983. I am also proposing a modified tax regime for benefits that will be phased in gradually, beginning in taxation year 1984 and ending in 1987. Full details will be provided in a document I will release shortly.

Madame Speaker, Canadian businesses are presently confronted with very serious financial problems. Profits are at very low levels and must be restored if investment and economic activity are to pick up again. The decline in interest rates that has occurred since the June budget and the measures that I am announcing today will provide much needed relief. But I have come to the view that reducing the complexity of business tax measures and removing the uncertainties still lingering would help businessmen concentrate more fully on managing their affairs in these difficult times. I am therefore announcing today several tax adjustments to ease the businessman's burden.

The Small Business Bond was introduced last year to assist eligible small businesses in financial difficulty. The program, which was due to expire on December 31, 1982, has proven to be effective and has been used extensively. I am pleased to announce that the progam is being extended for one more year to December 31, 1983.

The change in tax treatment of professionals' work-in-progress will not apply to professionals who are ineligible for the low small business tax rate or who would be ineligible if they were incorporated. This includes doctors, dentists, lawyers, accountants, veterinarians and chiropractors.

The government has proposed that the federal sales tax be moved from the manufacturers to the wholesale level as of January 1, 1983. This change would greatly improve the tax structure, and remove serious biases that work to the disadvantage of domestic manufacturers and in favour of imports. I have received representations from both small and large businesses on this issue. They have generally recognized the need to remove the biases in the current system, but they have taken the view that now is not the time for a changeover.

Some groups, notably a joint task force of business associations that I recently met with, have requested the opportunity to explore further whether a modified proposal could meet these objectives. Accordingly, I have instructed my officials to work with industry to explore possibilities in this regard. I invite the interested associations to designate their representatives as soon as possible.

As I noted previously, in the current economic environment I am receptive to the notion that any change, no matter how beneficial, imposes costs and uncertainties on businesses. I want to minimize such costs, while continuing the policy of making the structural changes in the tax system that are required. Consequently, I am also announcing that the date for implementing the proposal on the sales tax will be delayed until after the legislation has received Royal Assent and that, in any event, implementation of the new system will not commence before the middle of 1984. This will give adequate time for the Government and the private sector to consult further, for Parliament to review the legislation, and for taxpayers to gear up for the new system.

The November 1981 budget imposed a tax on dividend distributions by small business to correct a serious anomaly in the taxation of such firms and their shareholders. In my judgement the objective of the tax is sound and many have agreed with its purpose. However, the original proposal was unduly complex. It was also criticized as applying retroactively to dividends paid out of income that small firms had earned before the measure was introduced.

In order to resolve these concerns, I have concluded that the tax should apply only to dividends paid out of corporate income earned in taxation years starting after the end of 1982. Dividends paid out of business income will be considered to come first out of income earned after 1982. This change removes one of the features of the tax that small business and the tax community found objectionable. Together with other technical adjustments, it will simplify the tax quite significantly.

Before the November 1981 budget, tax on capital gains was deferred in various corporate reorganizations. That budget proposed to end these tax deferrals in certain circumstances. The application of the proposal has been deferred until 1983 pending consultation with a group of independent tax experts. The issue remains under study and it is my intention to publish a consultative document containing specific proposals.

However, I want to remove uncertainty for businesses which are currently in the process of, or are contemplating, reorganizations. I am thus announcing that the pre-budget rules on corporate reorganizations, with the exception of the changes contained in the June 28, 1982 Ways and Means motion, will continue to apply after the end of this year. As well, any new proposals arising from on-going studies and consultations will not apply to reorganizations that are substantially advanced on the date new proposals are announced.

I have one adjustment to announce concerning taxation of the investment income of individuals. My predecessor referred a proposal to restrict tax deductibility of interest expense to a committee of prominent tax professionals. That proposal would have limited tax deductions for investment interest expense to the amount of a person's investment income that was taxable in the year. I have received the report of the Committee. Their recommendation is not to proceed with the proposal and I accept it. However, in any move to eliminate tax on the inflation-related portion of capital gains or interest income, it may well be necessary to enact rules ensuring that taxpayers would not also be able to obtain a tax deduction for the inflation-related portion of borrowing costs they incur to make the investment. This matter will be further reviewed.

On April 21, my predecessor announced disbursement rules for private charitable foundations that met the objectives of both the foundations and the government. These rules require the distinction to be maintained between charitable foundations and charitable

organizations. In many cases this distinction is unnecessary. Accordingly, I am examining the possibility of applying the same rules to both charitable foundations and charitable organizations. I propose to make public later this fall draft legislation that would apply the rules proposed to both types of charities, and to delay passage of the legislation until consultations with interested parties are completed. In any event, the new rule would only apply in taxation years commencing after 1983. However, the special rules concerning non-qualified investments, as announced on April 21, will apply at that time to all charities.

The Report of the Advisory Committee on Inflation and the Taxation of Personal Investment Incomes

Madam Speaker, I would like to comment briefly on the recent report of the Ministerial Advisory Committee on Inflation and the Taxation of Personal Investment Income, chaired by Mr. Pierre Lortie, the President of the Montreal Exchange. The Committee's report was released to the public on October 20. I wish to thank its members for the considerable and impressive work they have done on important tax issues. I have found the consultative process and the Report itself most useful.

The Committee has supported the general thrust of the government's proposals to base taxation of investment income on real ability to pay. It has stressed the paramount need to reduce inflation. It has recommended that the Registered Shareholder Investment Plan proposal to exempt the inflation portion of capital gains from taxation be proceeded with in a modified form. It has recommended against adopting a proposal to adjust for tax purposes the interest income of individuals on funds lent to farmers, small business, and homeowners.

Since the June budget, interest rates have declined by five percentage points and are now at levels comparable to what they were two years ago. As we persevere in our efforts to reduce inflation, they will go even lower. Moreover the federal government and many provinces have introduced assistance programs for homebuyers, mortgage renewers, small business and farmers. I have just announced additional support for housing. In the light of these facts, I accept the Committee's recommendation that the proposal for indexed term deposits and indexed loans not be proceeded with.

I do not need to be persuaded of the crucial importance of encouraging the revival and growth of equity markets in Canada. I therefore intend to proceed, as recommended by the Committee, with a Registered Shareholder Investment Plan under which tax will apply only to the real portion of capital gains on common stock of public companies. In my judgement, it is important to ensure that the details of the approach the government will put forward take into account the Committee's suggestions and not prejudice any possible move to adjust the taxation of business income for inflation. I also

believe it is desirable to work out the full details of this approach in the form of draft legislation available for public comment prior to implementation. It is my intention to table such draft legislation before the end of this year.

The Committee has recommended that a major study be undertaken to determine the desirability of adjusting the taxation of business income for inflation. I am well aware of the distortions and disincentives to investment that can arise when the tax system does not recognize that inflation affects the measurement of business income. I am therefore receptive to this recommendation and will consider how such a study could be conducted.

To sum up on tax issues, the overall effect of the changes I have just announced, exclusive of the Registered Shareholder Investment Plan, will be to reduce federal revenues by $45 million in the current fiscal year and by approximately $300 million on a full year basis. This financial impact is included in the fiscal statement I presented earlier. The revenue effect of the Registered Shareholder Investment Plan will depend on the exact details of its structure and on when it comes into effect.

I will be releasing soon the draft legislation on the taxation of investment income and life insurance. I plan to table in the first two weeks of December final legislation to implement the proposals from the November and June budgets, as revised today. The legislation has benefitted significantly from comments that have been made on the draft that was made public last June. I thank those who took time to send comments to me, my predecessor and my officials.

CONCLUSION

Madam Speaker, I did not attempt today to paint a rosy picture for Canadians. The world recession has severely weakened our economy. Recovery will take time, and unemployment will not come down overnight.

But if the best is by no means assured, neither are we inevitably fated for the worst, as the Prime Minister has reminded us so often, quoting his favourite Portuguese proverb.

The strong support that individual Canadians, private sector organizations and most provinces have given to the 6 and 5 program introduced by my predecessor last June has significantly improved our economic prospects. As a result, inflation has abated and interest rates have come down over the last four months.

These hopeful trends point to an early recovery. The measures introduced in the June budget and those I have just outlined will sustain activity and help those among us hardest hit by the recession until recovery makes it possible for them to find jobs.

Last week the Prime Minister formally committed the government to maintain and improve the social programs put in place over the past 40 years to counter the effects of unemployment, poverty, bad luck and economic disruption.

The measures I have just announced bear witness to the fact that this was not empty rhetoric. Expenditure reallocations will enable us to devote over a billion dollars to employment support, housing assistance and modernization of our railway system without adding to the deficit.

Moreover, the government will absorb next year half of the additional cost of unemployment insurance to make sure that workers and employers are not saddled with an intolerable burden.

The tax changes I have proposed will likewise ease the burden of taxpayers and make it possible for them to devote their full attention to essential tasks: to produce more efficiently and more cheaply, to improve their products and techniques of production, to fully exploit markets at home and abroad - in short, to make the Canadian economy more competitive and better able to prosper as world growth picks up.

This is the challenge we will have to meet together, and it will remain my first priority as Minister of Finance.

Comparison Between June 1982 Budget and Current Forecast
Government of Canada
Summary Statement of Transactions

	June 1982 Budget		Current Forecast	
	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
	(Millions of dollars)			
Budgetary Transactions				
Budgetary Revenue	53,765	58,550	54,068	55,660
Budgetary Expenditure	66,700	78,100	67,674	79,210
Surplus or Deficit	-12,935	-19,550	-13,606	-23,550
Non-Budgetary Transactions				
Loans, Investments and Advances	-1,335	-700	-1,239	-740
Specified Purpose Accounts	3,285	1,065	4,345	405
Other Transactions	2,645	2,085	2,169	1,685
Net Source or Requirement	4,595	2,450	5,275	1,350
Financial Requirements (Excl. Foreign Exchange)	-8,340	-17,100	-8,331	-22,200
Total Outlays	68,035	78,800	68,913	79,950
Per cent Growth	16.1	15.8	17.6	16.0
Per cent of GNP	20.5	22.0	20.8	22.9
Program Outlays	52,965	60,935	53,745	63,025
Per cent Growth	10.6	15.0	12.2	17.3
Per cent of GNP	16.0	17.0	16.2	18.0
Budgetary Revenue	53,765	58,550	54,068	55,660
Per cent Growth	18.4	8.9	19.1	2.9
Per cent of GNP	16.2	16.3	16.3	15.9
Budgetary Deficit	-12,935	-19,550	13,606	-23,550
Per cent of GNP	-3.9	-5.5	-4.1	-6.7
Financial Requirements (Excl. Foreign Exchange)	-8,340	-17,100	-8,331	-22,200
Per cent of GNP	-2.5	-4.8	-2.5	-6.3
GNP (Billions of Dollars)	331.3	358.9	331.3	349.9

Government of Canada
Budgetary Revenue
Public Accounts Basis(1)

	1981-82	1982-83
	(Millions of dollars)	
Personal income tax	24,046	26,790
Corporate income tax	8,118	6,645
Petroleum and gas revenue tax and incremental oil revenue tax	864	1,930
Non-resident tax	1,018	1,040
Sales tax	6,185	6,250
Customs import duties	3,439	2,975
Excise duties	1,175	1,270
Other excise taxes	564	650
Gasoline excise tax	436	430
Oil export charge	519	325
Natural gas and gas liquids tax	998	1,220
Net petroleum compensation revenue	0	215
Special petroleum compensation charge	473	0
Miscellaneous tax	120	130
Total tax revenues	47,955	49,870
Return on investments	5,095	5,010
Other non-tax revenues	1,018	780
Total non-tax revenues	6,113	5,790
Total budgetary revenues	54,068	55,660

(1) The year 1981-82 has been adjusted to exclude postal revenue to be comparable with following years. The 1981-82 Public Accounts includes postal revenue up to October 16, 1981 which is the date that Canada Post became a Crown corporation.

Government of Canada
Revenue and Expenditure
National Accounts Basis

	1981-82	1982-83
	(Millions of dollars)	
I. Revenues		
Direct taxes, persons	30,473	33,855
Direct taxes, corporations	7,749	7,855
Non-resident tax	1,163	1,160
Indirect taxes	19,209	17,945
Other current transfers from persons	24	25
Investment income	5,565	6,270
Capital consumption allowances	956	1,075
Total Revenue	65,139	68,185
II. Expenditure		
Current goods and services	16,898	19,000
Transfers to persons	19,891	26,630
Interest on the public debt	14,368	16,715
Transfers to non-residents	939	1,070
Subsidies	6,386	6,070
Capital assistance	826	3,940
Transfers to other levels of government	14,521	15,490
Gross capital formation	1,335	1,650
Total expenditure	75,164	90,565
Deficit	-10,025	-22,380

Summary of Current Allocations for Employment Creation

Program	1982-83 ($ millions)
Direct Job Creation: Major Programs	
CCDP	194
LEAP	61
PED	55
Other	40
SUB-TOTAL	350
U.I. Work Sharing	200
U.I. Job Creation	85
Summer Youth Employment	120
Supplementary Employment Measures	
Construction-related Programs	75
Economic Development Incentives	100
Housing	
Home Renovation Plan	55
New Home Construction and First Time Homebuyers	275
Canada Rental Supply Plan	150
TOTAL	1,410

© Minister of Supply and Services Canada 1982

Cat. No. F 2-56/1982E

ISBN 0-662-12268-2

Exposé sur les perspectives économiques et la situation financière du Gouvernement du Canada

Présenté par
l'honorable Marc Lalonde
ministre des Finances

Chambre des communes
le 27 octobre 1982

Canada

Madame le Président,

Mon propos, cet après-midi, est triple. En premier lieu, je désire faire le point sur le rendement de l'économie canadienne cette année et ses perspectives pour 1983. En second lieu, je veux informer le Parlement et la population du Canada des principes fondamentaux qui inspireront mon action au ministère des Finances. En troisième lieu, j'exposerai quelques mesures nouvelles que le gouvernement se propose de prendre immédiatement afin d'atténuer encore les difficultés causées aux Canadiens par la récession, d'accélérer la reprise économique et de permettre au Canada d'exploiter pleinement les possibilités de développement que présentera l'économie mondiale lorsqu'elle se redressera.

La semaine dernière, le Premier ministre a évoqué la situation extraordinairement difficile dans laquelle nous nous trouvons. Il n'a pas promis de solution rapide et facile car il n'en existe pas. Il a cependant tracé la voie à suivre pour redonner à notre pays ses chances de survivre économiquement, dans un monde où la survie du plus apte est devenue la règle.

La récession mondiale a entamé les forces vives de notre économie. Nous avons perdu un demi million d'emplois au cours des 12 derniers mois. Près d'un million et demi d'entre nous se cherchent du travail. Beaucoup d'autres ont abandonné temporairement la recherche d'un emploi rémunéré. A peu près aucun Canadien n'a échappé aux effets de la récession. Dans toutes les régions du pays, ceux qui n'ont pas subi le pire ont des parents, des amis ou des voisins qui sont aux prises avec les difficultés et l'insécurité, qu'il s'agisse des travailleurs du textile au chômage au Québec, des pêcheurs inactifs dans la région de l'Atlantique, des travailleurs forestiers réduits à l'inactivité en Colombie-Britannique, des mineurs ou des travailleurs de l'automobile mis à pied en Ontario.

Dans tout le pays, dans les locaux syndicaux et les conseils d'administration, dans les usines, les ateliers et les bureaux, les Canadiens luttent pour conserver leur gagne-pain, le bien-être de leur famille et leur espoir d'un avenir meilleur. L'hiver n'apportera de répit dans cette lutte qu'à un trop petit nombre d'entre eux.

Cependant, les Canadiens savent aussi que la reprise est possible et que les prochains mois seront décisifs pour nos efforts de redressement de l'économie. Ils savent que l'adversité nous a amenés à mettre de côté nos divergences et à aborder la gestion de notre économie avec un sens accru des réalités et de l'intérêt national, dans un esprit renouvelé de coopération.

Les gens de ce pays reconnaissent que la récession est un problème global. Ils ne savent que trop que le Canada, étant un grand pays commerçant, a été plus durement touché que beaucoup d'autres pays.

Cependant, les gens savent aussi que nous ne nous laissons pas dériver dans le courant des événements internationaux. Ils comprennent aussi que nous pouvons mobiliser nos énergies pour faire du Canada un pays plus solide, que nous pouvons sortir de la récession avec la capacité de soutenir la concurrence, de prospérer et d'exploiter pleinement notre énorme potentiel économique.

Nous avons réalisé des progrès remarquables depuis le mois de juin dans la mise en oeuvre du programme de 6 et 5 instauré par mon prédécesseur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans le but de briser l'inflation et de jeter les fondations d'une reprise durable. Les initiatives fédérales ont reçu à cet égard une réponse positive et un large appui des autorités provinciales et du secteur privé. L'inflation, les taux d'intérêt et les taux hypothécaires notamment sont en baisse. L'hiver sera dur, mais nos perspectives sont nettement plus encourageantes qu'au début de l'été.

Les Canadiens ont reçu la semaine dernière du Premier ministre l'assurance ferme que le gouvernement du Canada ne saurait en aucune façon supprimer les mesures de soutien social pour les abandonner à leur sort. Ce gouvernement n'entreprendra pas de serrer la vis à l'économie, de sabrer à coup de milliards dans les dépenses publiques ou d'extirper l'inflation par n'importe quel moyen. Ce gouvernement continuera d'agir avec détermination pour persuader ceux d'entre nous qui sont forts et prospères de venir en aide aux plus faibles et aux plus vulnérables, en ces temps difficiles que nous traversons. Comme l'a déclaré mon prédécesseur en juin dernier:

> "Le Canada a été bâti sur la solidarité et le partage. Le partage, voilà ce dont ont besoin maintenant les chômeurs, les nombreuses entreprises en difficulté, les milliers de personnes menacées par les mises à pied. Je compte sur tous les Canadiens pour participer à l'effort collectif de ralentissement de l'inflation."

Je souscris sans réserve à ce principe fondamental du gouvernement Libéral. C'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui de réaffecter plus d'un milliard de dollars, pris sur les programmes de dépenses existants, pour financer un nouveau programme d'emploi, stimuler l'industrie du bâtiment et accélérer l'expansion et la modernisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest. C'est pourquoi je propose des modalités qui éviteront aux travailleurs et aux employeurs de ce pays de supporter entièrement le poids de plus en plus lourd de l'assurance-chômage. C'est aussi pourquoi je propose au Parlement une série d'aménagements fiscaux qui soulageront les particuliers et les entreprises de leur fardeau administratif et financier.

Il y a maintenant 48 jours que je suis ministre des Finances. J'ai reçu dix fois plus de suggestions. Je désire réfléchir et approfondir nombre de ces propositions lors de nouvelles

consultations. Certains croient peut-être que la présentation immédiate d'un budget s'impose; il en est même qui exigeraient un budget tous les trois mois si le dernier en date ne remédiait pas à tous les maux de l'économie. Cependant, au cours de toutes les consultations que j'ai eues, personne ne m'a pressé de déposer un budget immédiatement, certains me conseillant même d'attendre jusqu'au printemps. Je ne me laisserai pas précipiter dans l'action uniquement pour donner l'impression de faire quelque chose. Il reste devant la Chambre de nombreux projets de loi urgents, découlant des budgets précédents, sur lesquels il faut statuer. Il y a certes d'autres questions critiques à étudier et à régler, mais je veux en arriver à des décisions qui soient sensées, constructives et durables et je prendrai le temps qu'il faudra pour cela.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION DE L'ÉCONOMIE

Depuis ma nomination à ce ministère, j'ai mené des consultations intensives auprès des milieux d'affaires, des travailleurs, des coopératives, des groupements féminins, des économistes, des professionnels et des ministres provinciaux des Finances, entre autre personnes. Je leur suis reconnaissant de leurs observations. J'ai également reçu des avis utiles des membres de cette Chambre, de tous les partis. Je désire rendre un hommage particulier au comité de la Chambre qui a examiné les motions détaillées de voies et moyens résultant des deux derniers budgets.

J'ai trouvé ces consultations des plus utiles et je me propose de les poursuivre dans un esprit d'ouverture, de franchise et de coopération. Au cours des prochains mois, alors que je travaillerai à la préparation de mon budget, je solliciterai des avis sur la façon dont nous pouvons, en nous appuyant sur le programme du 6 et 5, élaborer une stratégie globale de redressement national. Pendant ce processus -- et en fait pendant tout mon mandat de ministre des Finances -- je m'inspirerai des principes suivants.

En premier lieu, nous devons continuer de souscrire au principe de la responsabilité financière. Nous devons poursuivre nos efforts en vue de limiter les dépenses gouvernementales. Nous devons nous efforcer de contenir la hausse du déficit, même si la récession réduit les recettes de l'État et gonfle ses dépenses. Cela signifie que nous devons réexaminer nos priorités avec la plus grande rigueur pour nous assurer que les programmes en vigueur continuent de servir des objectifs valables. Cela signifie également que nous ne devons pas hésiter à élaguer les programmes en vigueur pour financer des initiatives nouvelles.

En second lieu, nous ne devons pas abandonner les victimes de la récession dans l'espoir fallacieux de hâter ainsi la reprise. Ce gouvernement a travaillé sans relâche depuis des décennies à mettre en place un système de sécurité sociale qui apporte une aide efficace aux Canadiens qui en ont besoin. Nous ne sabrerons pas dans ce

système au moment même où il est le plus indispensable aux Canadiens. Dans une optique plus constructive, nous continuerons de chercher les moyens d'améliorer nos programmes sociaux et de les rendre plus efficaces pour ceux qui ont besoin d'aide.

En troisième lieu, nous devons continuer de laisser le premier rôle au secteur privé, dont le dynamisme et la créativité sont les moteurs de la croissance au Canada. Le gouvernement cherchera les domaines où il peut agir, en collaboration étroite avec les entreprises et les travailleurs, pour améliorer la santé financière du secteur privé et ses chances de se développer et de prospérer. Je me propose de favoriser le climat de certitude et de stabilité indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

En quatrième lieu, notre pays doit rester ouvert sur l'extérieur et reconnaître que notre bien-être futur dépend de façon cruciale de l'ordre et de la stabilité des arrangements économiques internationaux. La baisse de l'activité économique observée dans le monde entier a accru le risque de désordres financiers et d'un recours accru au protectionnisme. Elle a également porté un dur coup aux aspirations des pays en voie de développement. Non seulement nous ne devons pas nous replier sur nous-même, mais nous devons essayer d'user de notre influence dans les affaires mondiales pour favoriser le redressement.

En cinquième lieu, nous devons continuer d'élaborer des mécanismes efficaces de consultation afin que le plus large éventail possible d'organismes et d'institutions, ainsi que d'administrations provinciales, puissent participer au réexamen et à l'amélioration permanents de notre politique économique. Nous avons réalisé des progrès dans ce sens au cours des 12 derniers mois, mais il faut absolument persévérer dans nos efforts. J'espère ardemment que nous trouverons le moyen de faire participer les organisations de travailleurs de manière plus productive à ce processus de consultation.

A cet égard, j'ai l'intention de procéder à la nomination d'un groupe de conseillers économiques composé d'économistes canadiens éminents, qui me conseilleront sur l'ensemble vaste et complexe des questions de politique économique auxquelles notre pays doit faire face. Je ferai connaître dans quelques jours la composition et le mandat de cet organisme.

En sixième lieu et par-dessus tout, nous devons, dans l'esprit du programme de 6 et 5, concevoir et mettre en oeuvre une stratégie efficace de redressement national et de développement économique. Comme l'a souligné le Premier ministre la semaine dernière, le programme de 6 et 5 n'est pas une fin, mais un commencement. Ce n'est pas un remède à tous nos problèmes, mais une norme, un but auquel nous pouvons tous souscrire et, ainsi, permettre de trouver ensemble des solutions réalistes aux nombreux autres défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous savons tous de quels défis il s'agit: notre productivité continue de stagner; de nouvelles techniques de production doivent être mises au point et appliquées; il faut pour cela développer notre base technologique, accroître les investissements et adopter des démarches nouvelles et innovatrices dans l'organisation du travail et les relations employeurs-employés.

Il faut développer l'infrastructure dans tout le pays. Notre réseau ferroviaire, en particulier, doit absolument être amélioré. A quoi sert de réduire nos coûts de production et d'améliorer notre productivité si nous ne parvenons pas à livrer nos produits là où ils sont demandés?

Nous possédons en abondance des ressources qu'il convient de mettre en valeur. Les marchés de notre énergie ne sont peut-être pas très actifs à l'heure actuelle. Mais la mise en valeur prend beaucoup de temps, notre énergie sera nécessaire au cours des années 80 et 90 et une politique prospective peut nous donner un avantage important, dans un monde qui dépend de plus en plus de l'énergie. De même, nos forêts doivent être reconstituées et nos pêcheries gérées avec soin si nous voulons conserver notre potentiel de ressources à long terme.

Voilà quelques-unes des choses que nous devons faire. Il y en a beaucoup d'autres. Il faut que nous les entreprenions ensemble, nous autres Canadiens, si nous voulons réussir. Tout comme les gouvernements ne peuvent à eux seuls enrayer l'inflation, ils ne peuvent susciter la reprise économique par leur seule action. Toutefois, tout comme les secteurs public et privé appliquent en ce moment ensemble un programme national visant à réduire l'inflation, nous pouvons unir nos énergies afin de renforcer notre système économique, de favoriser la reprise et d'améliorer nos chances de croissance future. Quant au gouvernement, autant il s'est montré disposé à engager la lutte contre l'inflation, autant il est prêt à prendre l'initiative, et à collaborer avec les entreprises, les travailleurs et les provinces en vue de promouvoir la croissance économique.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES

La récession a été plus aigue et plus longue au Canada que le gouvernement l'avait prévue lors du budget de juin. Nous traversons les pires troubles économiques depuis les années 30. La publication des comptes nationaux, au mois d'août, a confirmé que le produit national brut avait fléchi de 2.1 pour cent au deuxième trimestre de 1981. Les statistiques mensuelles ultérieures laissent à penser que l'économie est restée faible au troisième trimestre et a peut-être encore reculé de 1 pour cent, bien qu'il faille attendre encore plusieurs semaines pour connaître les chiffres des comptes nationaux.

Des signes permettent néanmoins de penser que la reprise économique s'amorcera pendant le trimestre en cours. L'inflation est en baisse. Ce mouvement s'est accéléré depuis la mise en place du programme de 6 et 5. Sur 12 mois, l'IPC a augmenté de 10.4 pour cent en septembre contre 11.2 pour cent en juin et 12.5 pour cent en moyenne en 1981. Sur les trois mois terminés en septembre, la hausse mensuelle moyenne désaisonnalisée a été inférieure à six dixièmes de point. Cela contraste avec l'accroissement mensuel moyen de neuf dixièmes de point observé au cours des six premiers mois de 1982.

Cette modération de l'inflation, jointe à des prespectives d'amélioration durable, a permis aux taux d'intérêt de diminuer au Canada alors qu'ils s'orientaient à la baisse aux États-Unis. Le taux d'escompte est en baisse depuis 10 semaines d'affilée. Il se situe maintenant à plus de 5 points au-dessous de son niveau de la fin juin et à près de 10 points en-deça du sommet atteint en août 1981. Les autres taux d'intérêt ont emboîté le pas: les taux hypothécaires ont également baissé de 5 points depuis la fin de juin. Cela signifie que les mensualités à payer sur une hypothèque de $50,000 amortie sur 25 ans, par exemple, ont diminué de près de $200 au cours de la même période. Cette détente des taux d'intérêt atténue les difficultés des entreprises et favorise la reprise économique.

Pour l'ensemble de 1982, on s'attend maintenant à un recul de 4.4 pour cent du PNB réel et à un taux de chômage moyen de 10.9 pour cent. Étant donné l'inflation rapide enregistrée au premier semestre, l'Indice des prix à la consommation augmentera probablement d'environ 10.9 pour cent pour l'ensemble de 1982. Néanmoins, il s'oriente manifestement à la baisse, ce qui me fait espérer une inflation inférieure à 10 pour cent dès le début de l'an prochain.

En 1983, la reprise devrait s'affirmer progressivement. On peut s'attendre à une croissance réelle d'environ 3 pour cent l'an prochain. Un respect général du programme de 6 et 5 permettrait d'abaisser la hausse de l'IPC à un niveau moyen d'à peu près 7.5 pour cent en 1983 et à environ 6 pour cent vers la fin de l'année. Le solde de notre commerce extérieur, qui a déjà atteint des niveaux records cette année, devrait être encore plus favorable l'an prochain. La vigueur persistante de notre balance commerciale, jointe à la perspective d'une nouvelle détente des taux d'intérêt aux États-Unis, permettrait d'abaisser encore les taux d'intérêt au Canada, à mesure que le recul de l'inflation se confirmera.

Le domaine le plus préoccupant pour 1983 sera le marché du travail. Je m'attends à ce que la croissance de l'emploi reprenne bientôt. Le nombre des Canadiens au travail devrait augmenter de 2.5 à 3 pour cent entre les trois derniers mois de 1982 et le dernier trimestre de 1983. Cependant, lorsque l'économie et l'emploi reprendront leur croissance, nombre des personnes qui avaient quitté temporairement le marché du travail l'an dernier se chercheront de nouveau un travail.

Par conséquent, la population active accusera elle aussi une progression rapide en 1983, de sorte que le taux de chômage ne baissera que graduellement. On peut escompter une diminution du chômage en 1983, qui devrait terminer l'année à un peu plus de 11 pour cent; pour l'ensemble de 1983 cependant, il risque de dépasser légèrement les 12 pour cent.

Les perspectives du chômage restent donc préoccupantes et elles exigent que des efforts constants soient déployés en vue d'améliorer la situation de l'emploi et d'aider les personnes qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi j'annonce un certain nombre de mesures qui s'ajouteront à la somme de $1.4 milliard déjà réaffectée à ce secteur au cours des 12 derniers mois par le gouvernement.

Permettez-moi maintenant d'exposer à la Chambre la situation financière du gouvernement pour le dernier exercice et celui qui est en cours. Les Comptes publics de l'exercice 1981-82 viennent d'être déposés. Je dépose avec cet exposé l'état sommaire habituel des opérations du gouvernement pour les exercices 1981-82 et 1982-83.

Les besoins financiers, opérations de change exclues se sont élevés à $8.3 milliards en 1981-82, somme à peu près identique à l'estimation faite lors du budget de juin. Ce chiffre est inférieur de près de $2 milliards à celui de 1980-81. L'an dernier, le déficit budgétaire a été de $13.6 milliards, dépassant d'environ $1 milliard celui de l'exercice précédent. Le total des dépenses s'est établi à $68.9 milliards, en hausse de 17.6 pour cent par rapport à 1980-81. La principale cause de cette forte augmentation a été le service de la dette publique, qui s'est accru de 42 pour cent. Les autres dépenses se sont chiffrées à $53.7 milliards, en hausse de 12.2 pour cent. Les recettes budgétaires ont atteint $54.1 milliards, soit 19.1 pour cent de plus qu'en 1980-81.

En 1975, le gouvernement s'était engagé à limiter la hausse des dépenses fédérales aux taux de croissance tendancielle du PNB. De 1975-76, exercice au cours duquel cet engagement a été pris, à 1980-81, le total des dépenses est passé de 22.9 à 20.1 pour cent du PNB. Les Comptes publics révèlent qu'en 1981-82 le total des dépenses a légèrement augmenté en proportion du PNB, passant à 20.8 pour cent. Je désire cependant souligner que cette augmentation est entièrement imputable à une hausse exceptionnelle et inévitable des dépenses d'intérêt. Abstraction faite des frais d'intérêt, le total des dépenses consacrées aux programmes de l'État a accusé une diminution constante, passant de 20.5 pour cent du PNB en 1975-76 à 16.4 pour cent en 1980-81 et 16.2 pour cent en 1981-82. Ceux qui affirment que l'État a perdu la maîtrise de ses dépenses feraient bien de vérifier les chiffres des sept dernières années.

Mon prédécesseur avait signalé en juin que la situation financière du gouvernement en 1982-83 s'était sensiblement dégradée par rapport à ce qui était prévu en novembre 1981, essentiellement à cause de la

récession. Je dois indiquer aujourd'hui qu'un nouveau fléchissement de l'économie depuis juin a accentué cette détérioration. Le déficit budgétaire, estimé alors à $19.6 milliards, est maintenant évalué à $23.6 milliards. Ce glissement est directement attribuable pour environ 70 pour cent à l'effet de la récession sur les recettes projetées.

Selon les prévisions actuelles, le total des dépenses devrait atteindre près de $80 milliards, soit environ $1.1 milliard de plus qu'on l'escomptait en juin. On estime maintenant que les frais d'intérêt seront inférieurs de plus de $900 millions au niveau prévu en juin, mais ce facteur a été plus que compensé par une hausse importante du coût des programmes statutaires tels que la contribution de l'État à l'assurance-chômage, le Régime d'assistance publique du Canada, la péréquation, et les paiements découlant de la Loi sur les chemins de fer, dépenses liées en bonne partie à la faiblesse de l'activité économique. La hausse nette du coût des programmes statutaires s'élève à environ $1.5 milliard.

Nous avons également subi des augmentations de dépenses en raison d'autres engagements du gouvernement. Mentionnons notamment la décision annoncée récemment de fournir $400 millions pour renforcer le capital de Canadair et de Havilland et une hausse des paiements à Via Rail. Dans nombre de cas, ces augmentations reflètent la situation de l'économie et le désir d'atténuer l'effort d'adaptation imposé au marché du travail et à d'autres marchés dans les conditions actuelles. Lorsqu'il planifie ses dépenses, le gouvernement prévoit bien entendu des réserves qui, en temps normal, sont suffisantes pour parer à ces imprévus. Cependant, elles ont été sensiblement inférieures aux besoins cette année. Les nouvelles prévisions de dépenses tiennent compte de la possibilité de nouvelles révisions en hausse des coûts des programmes existants.

En proportion du PNB, les dépenses augmenteront cette année à cause de la faible croissance du PNB et des tensions imposées aux dépenses publiques par une économie affaiblie. Il s'agit cependant pour l'essentiel d'un phénomène cyclique, et le gouvernement reste déterminé à limiter l'augmentation de ses dépenses au taux de croissance tendanciel du PNB à moyen terme.

Les dépenses ont augmenté d'un peu plus de $1 milliard depuis juin, mais les recettes escomptées ont baissé de près de $3 milliards. Cela est dû presque entièrement à la faiblesse de l'économie, ainsi qu'au fonctionnement des stabilisateurs économiques. Nos régimes d'impôts et de dépenses ont été conçus à dessein pour que les dépenses consacrées aux grands programmes sociaux augmentent plus vite - et les recettes publiques plus lentement - quand l'économie fléchit. C'est précisément ce qui se passe en ce moment. En fait, on prévoit que l'ensemble des recettes budgétaires augmentera de moins de 3 pour cent cette année. L'effet net de ces ajustements est de soutenir l'activité économique en période de récession.

Les besoins financiers du gouvernement, évalués en juin à $17.1 milliards, devraient maintenant approcher davantage les $22.2 milliards. Cette hausse est imputable pour à peu près $4 milliards à l'augmentation du déficit budgétaire, dont je viens d'exposer les raisons. Le solde est dû en majeure partie -- environ $700 millions -- à l'aggravation du déficit du Compte d'assurance-chômage, qui tient en partie à des taux de chômage beaucoup plus élevés que prévu et à la décision prise par le gouvernement au sujet des primes d'assurance-chômage de 1983, à laquelle je reviendrai dans un moment.

L'épargne des ménages est forte et les emprunts du secteur privé ont été très faibles pendant toute la première moitié de l'exercice. Je ne prévois donc aucun problème pour le financement des besoins d'emprunt du gouvernement. De plus, le gouvernement est d'avis que, dans la conjoncture actuelle, le déficit fédéral apporte à l'activité économique et aux Canadiens qui souffrent de la récession un soutien opportun.

Comme vous le savez, madame le Président, le gouvernement sollicite actuellement une hausse de $4 milliards de son pouvoir d'emprunt dans le cadre des dispositions du décret permament 72A. J'ai exposé les motifs de cette demande. J'ai également montré, à partir des estimations présentées, que de nouveaux pouvoirs d'emprunt seraient nécessaires avant la fin de l'exercice. Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-84 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

MESURES ATTÉNUANT LES DIFFICULTÉS ET FAVORISANT LA REPRISE

J'aimerais exposer maintenant les mesures supplémentaires proposées par le gouvernement pour protéger les Canadiens contre les pires effets de la récession, améliorer nos chances de redressement et nous mettre en mesure d'exploiter les possibilités futures. La situation financière que je viens de décrire montre manifestement que la marge de manoeuvre du gouvernement est extrêmement limitée. Je suis prêt à accepter les déficits plus importants qu'entraîne la faiblesse de notre économie, mais le principe de responsabilité financière interdit d'envisager de nouveaux grands programmes de dépenses.

Certains ont prétendu que les mesures adoptées pour enrayer l'inflation avaient imposé un lourd tribut aux Canadiens. Cependant, presque tous les gouvernements responsables dans le monde reconnaissent maintenant, peu importe leur obédiance politique ou idéologique, que le refus de s'attaquer à l'inflation et les attentes pernicieuses auxquelles donne naissance cette attitude seraient encore plus dommageables pour l'économie nationale.

Changer d'orientation maintenant serait vain et irresponsable. Cela détruirait la confiance que nous avons cherché à établir avec les Canadiens. Cela alimenterait le cynisme engendré par l'inflation. Les Canadiens se sentiraient trahis parce que leur gouvernement, au moment décisif, aurait manqué de persévérance. Je suis convaincu que les Canadiens continueront d'appuyer le programme gouvernemental du 6 et 5 et d'y souscrire, ce qui nous permettra de passer à une situation de 6 pour cent d'ici la fin de l'an prochain. Je suis bien résolu à éviter toute initiative qui risquerait de compromettre ce résultat. Les mesures supplémentaires que j'annonce aujourd'hui afin de répondre aux besoins les plus pressants seront par conséquent financées par des réaffectations de dépenses.

Soutien de l'emploi

Pour venir en aide aux Canadiens directement touchés par la récession, le gouvernement institue un Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi.

Le budget de juin reconnaissait la nécessité d'agir afin de réduire le chômage et de soutenir les personnes les plus touchées par la récession. Mon prédécesseur avait annoncé des mesures visant à développer les programmes d'emploi, à stimuler la construction résidentielle et les autres travaux employant beaucoup de main-d'oeuvre, ainsi qu'à promouvoir le développement économique. Plus de $1.4 milliard sont affectés à ces fins pour l'exercice en cours.

Ces programmes, qui sont maintenant en place, constituent avec l'assurance-chômage et les autres initiatives pour l'emploi une protection importante contre les difficultés du chômage. Dans le cadre du programme canadien de développement communautaire et des programmes spéciaux pour les jeunes, près de $300 millions seront consacrés à des programmes de création d'emplois cet hiver, donnant du travail à plus de 60,000 Canadiens. La plupart des engagements auront lieu en novembre, en décembre, en janvier et en février. Ces emplois seront orientés le plus possible vers nos collectivités les plus vulnérables.

Il est cependant apparu, depuis le mois de juin, qu'une aide supplémentaire était requise pour les personnes qu'un chômage prolongé plonge dans de graves difficultés financières. La durée et la gravité de la récession ont entraîné une hausse importante du nombre des personnes qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Faute d'emploi et d'autres sources de revenus, nombre de gens seront obligés de s'en remettre à l'assistance sociale, souvent pour la première fois de leur vie. Le pays ne peut se désintéresser de leur sort. C'est pour aider ces personnes que nous mettons en place le Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi.

Par ce programme, le gouvernement fera appel aux capacités de création d'emplois de tous les employeurs au Canada, qu'ils fassent partie du secteur public, du secteur privé ou du secteur à but non lucratif. Nous sommes confrontés à un problème national qui exige une solution nationale. En nous y attaquant ensemble, nous pouvons trouver des emplois productifs et socialement utiles aux personnes qui ont le plus besoin d'un travail rémunéré.

Le gouvernement fédéral est prêt à consacrer $500 millions à ce nouveau programme. Celui-ci devrait fournir du travail à 60,000 personnes sur 18 mois. Je fais appel aux provinces pour qu'elles en facilitent la mise en oeuvre. Je les invite également à compléter dans la mesure du possible la contribution fédérale. Une action conjointe peut permettre de réduire sensiblement le nombre de personnes qui, autrement, seraient obligées de recourir à l'assistance sociale. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, communiquera avec ses homologues provinciaux au cours des prochains jours. Il donnera sous peu des détails sur le nouveau programme.

Aide au logement

En raison de l'importance du secteur du bâtiment pour l'activité économique, j'annonce l'affectation de $150 millions de plus à deux programmes existants en matière d'habitation, le Programme canadien de rénovation de maisons et le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété.

Le programme de rénovation de maisons offre aux propriétaires admissibles une subvention équivalant au tiers de leurs frais de réparation, à concurrence de $3,000. En raison du succès remarquable de ce programme, les $65 millions qui y ont été affectés jusqu'ici sont presque totalement engagés. J'annonce qu'une somme de $50 millions sera ajoutée à ce programme, ce qui permettra d'assurer environ 13,000 emplois supplémentaires.

Le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, instauré par le budget de juin dernier, permet de réduire les taux d'intérêt pour les acheteurs en puissance. Des subventions de $3,000 sont offertes à tous les acheteurs de maisons mises en chantier avant le 31 décembre 1982, ainsi qu'aux personnes achetant pour la première fois un logement existant avant cette date. Le programme a été très bien accueilli, près de 65,000 demandes de subventions ayant déjà été approuvées. Sept provinces ont des programmes d'aide à l'accession à la propriété qui complètent le mécanisme fédéral.

Depuis juin, les taux d'intérêt hypothécaires ont considérablement baissé, soulageant ainsi les propriétaires. De plus le prix du logement a diminué. L'indice du prix des maisons neuves de Statistique Canada révélait un recul de 3 pour cent sur 12 mois en septembre. Cependant, le secteur du bâtiment n'est pas encore sorti du marasme, ce qui continue de préoccuper le gouvernement.

J'annonce par conséquent que la subvention de $3,000 d'encouragement à l'accession à la propriété sera prolongée jusqu'à la fin d'avril 1983, au coût maximal de $100 millions, avec une modification importante. A compter du 1er janvier 1983, l'aide sera offerte uniquement aux acheteurs de logements neufs, afin de créer le plus d'activité et d'emploi possible.

Expansion des chemins de fer dans l'Ouest

Pour accroître les chances du Canada de bénéficier de la reprise mondiale, le gouvernement prévoit jusqu'à $400 millions de plus pour accélérer l'expansion et la modernisation des chemins de fer dans l'Ouest et favoriser un règlement rapide et équitable de la question du tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau. L'engagement de ces fonds dépendra des propositions détaillées recommandées par le ministre des Transports.

Le gouvernement est décidé à mettre en application sans tarder sa politique globale d'expansion du réseau ferroviaire dans l'Ouest et de modernisation des tarifs de transport des céréales. En agissant rapidement, on s'assurera que les chemins de fer sont en mesure d'accoître leur capacité de transport, comme cela est nécessaire pour acheminer les volumes de marchandises sensiblement plus élevés qui devront être exportés à partir du milieu de la décennie. Cette expansion est essentielle pour le développement économique du Canada dans les années 80. Elle ouvrira la voie à l'exploitation d'un plus gros volume de charbon, de potasse et de soufre, ainsi qu'à l'accroissement des exportations de céréales. Le plan global stimulera également le développement de l'agriculture et la diversification de l'économie dans l'Ouest.

On prévoit, qu'au cours de la période allant jusqu'à 1991, des investissements ferroviaires de quelque $11.8 milliards en 1982, qui engendreront une activité économique importante, non seulement dans l'Ouest mais dans presque toutes les régions du pays. Outre qu'il donnera lieu à d'importants travaux de construction ainsi qu'à des achats de matières premières dans les provinces de l'Ouest, le programme d'expansion des chemins de fer entraînera des commandes d'acier pour les rails de locomotives, de matériel roulant et d'équipement électronique, ce qui stimulera sensiblement le secteur de la fabrication, en particulier dans le Centre et l'Est du Canada. On estime que les dépenses directes consacrées aux chemins de fer permettront de créer en fin de compte près de 400,000 emplois.

Cependant, pour tirer tous les avantages possibles de ce plan et accélérer le redressement national, il ne faut plus perdre de temps. Le gouvernement demandera donc aux compagnies ferroviaires de s'engager résolument à consacrer des fonds à l'expansion et à la modernisation de leurs installations dans l'Ouest. Si le ministre des Transports m'assure que ces engagements sont satisfaisants, je serai prêt à prolonger au-delà du 31 décembre les déductions

supplémentaires spéciales pour amortissement que prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cas des voies de chemin de fer et d'autres actifs ferroviaires.

Réaffectations de dépenses

Ces nouvelles mesures sont financées par des réaffectations de dépenses existantes représentant $1.1 milliard. Par conséquent, elles n'accroîteront pas le déficit de l'exercice en cours et des deux années à venir. Je suis heureux de confirmer que ce résultat a pu être obtenu sans affaiblir aucunement le système de sécurité sociale qui évite actuellement à des millions de Canadiens de subir de plein fouet les conséquences de la récession.

Entre maintenant et 1984-85, environ $660 millions seront libérés dans le domaine de l'énergie par une réduction des crédits affectés à un certain nombre de programmes. Le plan actuel d'affectation au Programme d'encouragement du secteur pétrolier sera néanmoins maintenu.

Dans les domaines de la défense et de l'aide publique au développement, les dépenses seront réduites de $230 et de $245 millions respectivement par rapport aux prévisions antérieures. Ces réductions, qui ont été rendues possibles par des taux plus faibles d'inflation et de croissance du PNB, ne compromettront pas notre engagement à n'accroître que de 3 pour cent par an, en termes réels, nos dépenses de défense, ou de porter l'aide à 0.5 pour cent du PNB d'ici 1985-86. Elles obligeront cependant à apporter certains aménagements à la nature des programmes prévus.

Non seulement le gouvernement libère des fonds pour pouvoir financer immédiatement de nouvelles initiatives, mais il cherche à s'assurer qu'il disposera des ressources voulues pour faire face aux éventualités suceptibles de se présenter. Certaines réductions sont donc apportées à d'autres programmes pour permettre de prévoir ces éventualités et de contribuer au financement des nouvelles initiatives que je viens d'annoncer.

Ce travail de réaffectation a été très difficile. Un milliard de dollars, cela paraît peu à première vue dans une masse de $80 milliards. Cependant, il faut se rappeler qu'environ 75 pour cent de l'ensemble des dépenses fédérales prennent la forme de transferts aux particuliers, aux provinces et aux pays étrangers, de subventions à l'industrie, de subventions aux consommateurs, de prêts et d'intérêt sur la dette publique. Sur les 25 pour cent restants, soit $20 milliards, qui représentent les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, y compris la défense, $11 milliards sont constituées par les traitements, salaires et autres frais de personnel, qui sont déjà limités par le programme du 6 et 5.

Il n'a pas été facile de réduire les dépenses publiques sans porter atteinte du même coup à certains groupes de Canadiens qui subissent déjà les effets de la récession. Toutefois, le gouvernement, après avoir invité instamment les Canadiens à restreindre leurs revenus, ne pouvait faire autrement que de réexaminer et d'élaguer les dépenses fédérales. Le président du Conseil du Trésor a instauré ces derniers mois des restrictions sévères de dépenses dans la fonction publique. Le gouvernement a demandé que soient réexaminées les dépenses des ministères pour s'assurer que le «dégraissage» soit poussé au maximum compatible avec le maintien de services satisfaisants au public. Il fera bientôt rapport à la Chambre.

Allégement du fardeau de l'assurance-chômage pour le secteur privé

Madame le Président, j'annonce également la décision du gouvernement de fixer les taux de primes d'assurance-chômage des employeurs et des employés, pour 1983, à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux nécessaires pour éviter une nouvelle hausse du déficit au Compte d'assurance-chômage l'an prochain. En fait, le gouvernement limitera l'augmentation à environ la moitié de ce qui serait nécessaire pour équilibrer le compte en 1983.

Le gouvernement accepte ainsi la recommandation de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, à laquelle siègent des représentants des milieux d'affaires et des travailleurs, ainsi qu'une recommandation du même genre présentée par le Conseil économique du Canada. A compter du 1er janvier 1983, les taux de primes seront établis à $2.30 pour $100 de gains assurables dans le cas des employés et à $3.22 pour les employeurs.

L'assurance-chômage est la première protection des Canadiens contre une perte temporaire de revenu due au chômage. Les députés savent bien qu'au cours de l'année écoulée ce mécanisme a été utilisé de façon massive, plus que jamais auparavant, afin de répondre aux objectifs pour lesquels il a été conçu.

Le programme est financé par des primes des travailleurs et de leurs employeurs, et par des contributions du gouvernement fédéral. Au fil des ans, les primes ont fluctué en fonction de la conjoncture économique et des demandes d'assurance-chômage qui en découlaient. En fait, les primes avaient été réduites l'an dernier par rapport à 1980, passant de $1.80 à $1.65 pour $100 de gains assurables dans le cas des employés, qui payaient ainsi les mêmes primes qu'en 1976.

Malheureusement, nous sommes maintenant aux prises avec une situation bien différente. La gravité de la récession a entraîné de très nombreuses demandes de prestations d'assurance-chômage. On estime que vers la fin de 1983, en l'absence de toute hausse des taux de primes, le déficit cumulatif pourrait dépasser $6.5 milliards. Un certain relèvement des primes est donc inévitable. Cependant,

l'équilibrage du fonds dans la conjoncture présente aurait imposé un fardeau intolérable au secteur privé, en soumettant les employés à un taux de prime allant jusqu'à $3.75 en 1983.

Augmenter les primes dans de telles proportions équivaudrait à une augmentation massive d'impôt pour les travailleurs et les entreprises au Canada, augmentation qui aurait compromis la reprise économique. Par ailleurs, le maintien des primes à leur niveau actuel aurait augmenté les besoins financiers du gouvernement de $3 milliards en 1983. Il aurait également nécessité des taux de primes encore plus élevés à l'avenir, puisque le déficit du compte aurait continué d'augmenter.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons mené des consultations auprès des entreprises et des travailleurs sur la façon la plus équitable de résoudre ce dilemme. Le secteur privé tient ardemment au principe fondamental d'assurance du programme, principe auquel souscrit le gouvernement. Pourtant, des arguments puissants militent en faveur d'une répartition plus large du fardeau de l'assurance-chômage dans les conditions actuelles, ce qui accroîtrait les caractéristiques stabilisatrices du programme et démontrerait la volonté des Canadiens de venir en aide à ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

L'établissement des taux de primes aux niveaux que je viens d'indiquer obligera le gouvernement à avancer plus de $1 milliard au fonds en 1983, en sus de sa contribution normale. Les besoins d'emprunt du gouvernement augmenteront en conséquence.

La décision du gouvernement se traduira par un déficit cumulatif plus élevé à la fin de 1983 -- ce qui est très préoccupant pour tous. Au cours des prochains mois, mes collègues et moi-même continuerons d'évaluer attentivement l'ampleur du déficit et ses conséquences, ainsi que d'approfondir la question par de nouvelles consultations avec les entreprises, les travailleurs et les autres parties intéressées.

Allégement du fardeau administratif et financier des impôts

Madame le Président, la politique des impôts a fait l'objet de débats animés au cours de la dernière année. Notre régime fiscal doit tenir compte à la fois de l'impératif d'équité, du besoin d'encouragements, de la nécessité de ne pas fausser les décisions du secteur privé et de l'obligation de rapporter des recettes. Nombre de commentateurs ont également souligné l'importance d'un régime fiscal simple. J'en conviens. Cependant, une certaine complexité est inévitable si l'on veut que les règles fiscales reflètent le monde réel, extrêmement complexe, dans lequel nous vivons et que les encouragments fiscaux bénéficient uniquement à ceux auxquels ils sont destinés.

Le gouvernement a invité tous les intéressés à lui faire des suggestions constructives en matière fiscale. Un comité de la Chambre a examiné les propositions fiscales découlant du budget de novembre 1981. Plusieurs groupes d'experts indépendants en fiscalité et de représentants du secteur privé ont été chargés d'étudier d'importantes propositions fiscales. J'ai moi-même mené de nombreuses consultations dans ce domaine depuis que je détiens le portefeuille des Finances, et je compte poursuivre ce processus.

Je désire annoncer plusieurs décisions au sujet de certaines mesures du budget de novembre. Nombre d'entre elles tiennent compte des observations présentées par des particuliers et des associations à moi-même, à mon prédécesseur ou au comité de la Chambre.

Pour évaluer ces instances, j'ai suivi trois principes.

D'abord, il faut s'assurer que les encouragements accordés à certains contribuables soient équitables, qu'ils ne faussent pas indûment l'activité économique ou ne se traduisent pas par des taux d'imposition plus élevés pour les autres.

Ensuite, je ne pense pas que le gouvernement puisse accumuler sans cesse les encouragements sans tenir compte du manque à gagner que cela entraîne, de son déficit global et de la capacité du pays de financer ces incitations. Les changements annoncés en novembre représentaient un pas dans cette direction et je ne suis pas disposé à changer d'orientation, comme certains l'ont suggéré.

Enfin, depuis novembre l'économie canadienne a été durement touchée par la récession mondiale, ce qui oblige à apporter certains correctifs aux propositions fiscales du gouvernement. Il est maintenant temps de dissiper les incertitudes, de mettre fin au débat sur la validité de telle ou telle proposition, de simplifier le régime fiscal et d'agir à l'égard des nombreux problèmes économiques urgents auxquels nous sommes confrontés.

Les Canadiens qui ont un emploi ne sont pas certains de conserver leur travail et doivent restreindre leur niveau de vie. Le gouvernement leur demande de partager avec les autres Canadiens le fardeau occasionné par le coût croissant de l'assurance-chômage. Je procède par conséquent à deux aménagements fiscaux qui bénéficieront directement aux Canadiens ayant un emploi.

Je ne donnerai pas suite à la proposition d'imposer les avantages sociaux constitués par les régimes d'assurance-santé et d'assurance dentaire. Cette proposition aurait certes rendu le régime fiscal plus équitable, mais le moment est mal choisi pour la mettre en oeuvre. J'estime que cette modification allégera le fardeau administratif des employeurs.

Je réponds également de manière positive aux nombreuses instances que le gouvernement a reçues au sujet de l'imposition des avantages accordés en matière de logement et de déplacements aux personnes travaillant dans le Nord canadien et dans des postes isolés. Ces avantages sont actuellement exonérés d'impôt, mais ce régime expire à la fin de l'année. Continuer d'exonérer entièrement tous les avantages serait injuste pour les autres résidents du Grand Nord, qui ne bénéficient pas de ces prestations, ainsi que pour les Canadiens vivant ailleurs dans le pays, qui doivent payer leur logement et leurs voyages avec leur revenu après impôt. Une exonération totale inciterait aussi les intéressés à remplacer dans une trop grande mesure une rémunération imposable par des avantages exonérés d'impôt.

Pourtant, il faut établir pour l'évaluation des avantages relatifs au logement et aux déplacements des règles spéciales qui tiennent compte de la situation particulière de ces employés. De plus, j'ai conclu que, en raison de l'effet très marqué de la récession sur les localités du Nord canadien, il serait inopportun d'assujettir maintenant ces avantages à l'impôt. Je reconnais également que nous demandons aux employés et aux employeurs du Grand Nord de suivre le programme du 6 et 5, et je ne veux pas réduire leur capacité à cet égard.

Par conséquent, je prolonge d'un an, jusqu'à la fin de 1983, l'exonération dont jouissent actuellement ces avantages. Je propose également un régime fiscal modifié, qui sera mis en place graduellement, de l'année d'imposition 1984 à 1987. Tous les détails seront fournis dans le document que je publierai sous peu.

Madame le Président, les entreprises canadiennes sont actuellement aux prises avec des problèmes financiers très sérieux. Les bénéfices sont très faibles et il faut absolument les reconstituer si l'on veut que l'investissement et l'activité économique se redressent. La baisse des taux d'intérêt intervenue depuis le budget de juin et les mesures que j'annonce aujourd'hui apporteront des allégements bien nécessaires. Cependant, j'en suis venu à penser que, si l'on simplifiait les mesures fiscales touchant les entreprises et que l'on dissipait les incertitudes qui persistent, on aiderait les hommes d'affaires à se consacrer davantage à la gestion de leurs activités, dans la période difficile que nous traversons. J'annonce donc plusieurs aménagements fiscaux qui soulageront les entreprises.

L'Obligation des petites entreprises avait été instituée l'an dernier pour venir en aide aux petites entreprises admissibles connaissant des difficultés financières. Ce programme, qui doit expirer le 31 décembre 1982, s'est révélé efficace et a été largement utilisé. J'ai le plaisir d'annoncer que ce programme sera reconduit pour un an, jusqu'au 31 décembre 1983.

Le changement du régime fiscal des travaux en cours des professionnels ne s'appliquera pas à ceux d'entre eux qui n'ont pas droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises, ni à ceux qui ne seraient pas admissibles s'ils étaient constitués en société. Cela comprend les médecins, les dentistes, les avocats, les comptables, les vétérinaires et le chiropracteurs.

Le gouvernement a proposé que la taxe fédérale de vente soit transférée du niveau des fabricants à celui des grossistes au 1er janvier 1983. Ce changement améliorerait considérablement la structure fiscale et éliminerait des distorsions sérieuses qui défavorisent les fabricants intérieurs et avantagent les produits importés. J'ai reçu à ce sujet des observations de petites et de grandes entreprises. Elles ont généralement admis la nécessité de supprimer les distorsions présentées par le système actuel, mais ont exprimé l'avis que le moment était mal choisi pour une modification.

Certains groupes, notamment un groupe de travail conjoint d'associations patronales que j'ai rencontré récemment, ont demandé la possibilité de voir si une proposition modifiée permettrait d'atteindre les objectifs visés. J'ai donc demandé à mes fonctionnaires de collaborer avec l'industrie à l'étude des possibilités dans ce domaine. J'invite les associations intéressées à désigner leurs représentants le plus vite possible.

Comme je l'ai déjà indiqué, dans la conjoncture économique actuelle, je suis conscient du fait que tout changement, aussi positif qu'il puisse être, impose des coûts et des incertitudes aux entreprises. Je désire réduire ces coûts, tout en continuant à apporter au régime fiscal les modifications structurelles qui s'imposent. J'annonce par conséquent que la date de mise en oeuvre de la proposition relative à la taxe de vente sera repoussée jusqu'au moment où la législation aura reçu la sanction royale et que, de toute façon, le nouveau système ne sera pas mis en application avant le milieu de 1984. Cela permettra au gouvernement et au secteur privé de procéder à de nouvelles consultations, au Parlement d'étudier la législation et aux contribuables de s'adapter au nouveau système.

Le budget de novembre 1981 instituait un impôt sur les dividendes distribués par les petites entreprises afin de corriger une anomalie sérieuse du régime fiscal de ces entreprises et de leurs actionnaires. A mon avis, le but de cet impôt est juste et nombre de personnes sont d'accord avec son principe. Cependant, la proposition initiale était par trop complexe. On lui a également reproché de s'appliquer rétroactivement aux dividendes versés sur des revenus que les petites entreprises avaient gagnés avant que la mesure ne soit instituée.

Pour dissiper ces préoccupations, j'ai conclu que l'impôt devrait s'appliquer uniquement aux dividendes versés sur les revenus de sociétés gagnés pendant les années d'imposition commençant après la

fin de 1982. Les dividendes seront censés provenir d'abord des revenus gagnés après 1982. Cette modification élimine l'un des aspects de l'impôt que les petites entreprises et les fiscalistes trouvaient discutables. Joint à d'autres aménagements d'ordre technique, il simplifiera sensiblement le régime fiscal.

Avant le budget de novembre 1981, l'impôt sur les gains en capital était différé dans diverses réorganisations de sociétés. Ce budget proposait de mettre fin à ces reports d'impôt dans certains cas. L'application de cette proposition a été remise à 1983, en attendant des consultations avec un groupe indépendant de spécialistes de l'impôt. La question est encore à l'étude, et je me propose de publier un document de consultation exposant des propositions précises.

Je désire cependant faire disparaître l'incertitude dans laquelle se trouvent les entreprises qui procèdent actuellement à des réorganisations ou envisagent d'y procéder. J'annonce donc que les règles antérieures au budget en matière de réorganisation des sociétés, à l'exception des changements exposés dans la motion de voies et moyens du 28 juin 1982, continueront de s'appliquer après la fin de cette année. De même, les nouvelles propositions qui découleront éventuellement des études et des consultations en cours ne s'appliqueront pas aux réorganisations qui seront bien avancées au moment où ces propositions nouvelles seront annoncées.

J'ai une modification à annoncer au sujet du régime fiscal des revenus de placement des particuliers. Mon prédécesseur avait renvoyé devant un comité formé d'éminents professionnels de l'impôt une proposition visant à limiter la déductibilité fiscale des frais d'intérêt. Cette proposition aurait limité la déduction des frais d'intérêt sur les placements au revenu de placement imposable dans l'année. J'ai reçu le rapport du comité. Il recommande de ne pas donner suite à la proposition, ce que j'accepte. Cependant, si l'on entreprenait d'éliminer l'impôt sur la partie des gains en capital ou des revenus d'intérêt qui correspond à l'inflation, il pourrait bien être nécessaire d'imposer des règles afin que les contribuables ne puissent bénéficier en même temps d'une déduction fiscale à l'égard de la partie des frais d'emprunt qui correspond à l'inflation, lorsqu'ils ont emprunté pour investir. Cette question sera examinée plus à fond.

Le 21 avril, mon prédécesseur avait annoncé, dans le cas des fondations privées de charité, des règles de décaissement qui répondaient tant aux objectifs des fondations qu'à ceux du gouvernement. Ces règles obligent à maintenir une distinction entre les fondations et les organismes de charité. Cette distinction est inutile dans nombre de cas. Par conséquent, j'étudie la possibilité d'appliquer les mêmes règles aux fondations et aux organismes de charité. Je me propose de rendre public vers la fin de l'automne un projet de législation qui appliquerait les règles proposées aux deux catégories d'organismes et de différer l'adoption de la législation

jusqu'à ce que les consultations avec les parties intéressées soient terminées. De toute façon, les nouvelles règles ne s'appliqueraient que pour les années d'imposition commençant après 1983. Toutefois, les règles spéciales applicables aux investissements non admissibles entreront en vigueur à ce moment-là pour tous les organismes de charité, comme il avait été annoncé le 21 avril.

Rapport du comité consultatif sur l'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements

Madame le Président, j'aimerais présenter quelques brèves observations sur le rapport récent du comité consultatif sur l'inflation et l'imposition de revenu personnel de placements, présidé par monsieur Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal. Le rapport du comité a été rendu public le 20 octobre. Je tiens à remercier ses auteurs pour le travail considérable et remarquable qu'ils ont accompli dans un domaine fiscal important. J'ai trouvé le processus de consultation et le rapport lui-même des plus utiles.

Le comité a souscrit à l'orientation générale des propositions du gouvernement, consistant à baser l'imposition du revenu de placements sur la capacité contributive réelle. Il a souligné la nécessité impérieuse de réduire l'inflation. Il a recommandé que le Régime enregistré de placements-actions proposé pour exonérer la partie des gains en capital qui correspond à l'inflation soit mis en oeuvre, moyennant quelques modifications. Il s'est prononcé contre une proposition visant à rajuster, aux fins de l'impôt, le revenu d'intérêt des particuliers sur les fonds prêtés aux agriculteurs, aux petites entreprises et aux propriétaires d'habitations.

Depuis le budget de juin, les taux d'intérêt ont baissé de cinq points et se trouvent maintenant à des niveaux comparables à ceux d'il y a deux ans. Si nous persévérons dans notre lutte contre l'inflation, ils descendront encore plus bas. En outre, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces ont mis en place des programmes d'aide aux acheteurs de maisons, aux propriétaires qui renouvellent leur hypothèque, aux petites entreprises et aux agriculteurs. Je viens d'annoncer une aide supplémentaire à l'habitation. Dans ces circonstances, j'accepte la recommandation du Comité de ne pas donner suite à la proposition de dépôts à terme indexés et de prêts indexés.

Je n'ai pas besoin d'être convaincu de l'importance cruciale d'une revitalisation des marchés boursiers au Canada. Je me propose donc de donner suite, comme le recommande le comité, au projet de Régime enregistré de placements-actions, dans lequel l'impôt ne s'appliquerait qu'à la partie réelle des gains en capital sur les actions ordinaires de sociétés publiques. Dans son rapport, le comité a proposé certains aménagements valables à la version initiale du régime. À mon avis, il importe de s'assurer que les détails de

l'approche proposée par le gouvernement tiennent compte des recommandations du Comité et n'entravent pas d'éventuelles initiatives visant à corriger les revenus d'entreprise de l'inflation aux fins de l'impôt. J'estime également souhaitable d'exposer ce mécanisme dans tous ses détails sous la forme d'un projet de législation sur lequel le public pourrait faire connaître son opinion, avant sa mise en oeuvre. J'ai l'intention de déposer ce projet de législation avant la fin de l'année.

Le comité a recommandé qu'on entreprenne une étude de fond afin de déterminer s'il est souhaitable de tenir compte de l'inflation dans le régime fiscal des entreprises. Je suis bien conscient des distorsions et des effets négatifs sur l'investissement que peut entraîner le régime fiscal lorsqu'il ne tient pas compte du fait que l'inflation modifie la mesure du revenu des entreprises; je suis donc favorable à cette recommandation et étudierai la façon dont cette étude peut être effectuée.

En résumé, les changements que je viens d'annoncer, à l'exception du Régime enregistré de placements-actions, auront pour effet global de réduire les recettes fédérales de $45 millions pendant l'exercice en cours et d'environ $300 millions sur toute une année. Ces répercussions financières sont prises en compte dans l'exposé financier que j'ai présenté il y a un moment. L'effet du Régime enregistré de placements-actions sur les recettes dépendra de sa structure exacte et de sa date d'entrée en vigueur.

Je déposerai sous peu le projet de législation sur l'imposition des revenus de placements et de l'assurance-vie. Je compte déposer d'ici la mi-décembre des mesures législatives définitives pour mettre en oeuvre les propositions des budgets de novembre et de juin, avec les changements exposés aujourd'hui. La législation a bénéficié sensible- ment des commentaires présentés au sujet du projet de loi rendu public en juin. Je remercie tous ceux qui ont pris le temps de me faire connaître leur point de vue, ainsi qu'à mon prédécesseur et à mes fonctionnaires.

CONCLUSION

Madame le Président, je n'ai pas cherché cet après-midi à dorer la pilule aux Canadiens. La récession internationale a ébranlé notre économie. La croissance ne reprendra que graduellement et le chômage mettra du temps à se résorber.

Mais si le mieux n'est pas certain, le pire n'est pas sûr non plus, comme l'assure un vieux proverbe portugais que le Premier ministre nous a si souvent rappelé. Grâce aux solides appuis que le peuple canadien, la plupart des gouvernements provinciaux et de très nombreux agents du secteur privé accordent depuis juin dernier au programme 6 et 5 proposé par mon prédécesseur, nos perspectives économiques sont sensiblement meilleures aujourd'hui qu'elles ne

l'étaient alors. Les pressions inflationnistes s'atténuent et, en conséquence, les taux d'intérêt sont en baisse depuis maintenant quatre mois.

Cette évolution nous permet d'espérer une reprise prochaine de l'activité économique. Les mesures annoncées en juin et celles que je viens de détailler soutiendront cette reprise et viendront en aide à ceux parmi nous les plus durement touchés par la récession jusqu'à ce qu'il leur soit possible de trouver un emploi.

La semaine dernière, le Premier ministre s'est formellement engagé au nom du gouvernement à maintenir et même à renforcer les programmes de sécurité sociale mis en place depuis 40 ans pour pallier les effets du chômage, de la pauvreté, de la malchance et des ratages occasionnels de notre économie. Les mesures que je viens de décrire prouvent qu'il ne s'agissait pas de vaines paroles.

Grâce à des réaffectations de dépenses, et donc sans accroître le déficit, nous consacrerons au cours des mois à venir plus d'un milliard de dollars au soutien de l'emploi, à la relance de la construction résidentielle ainsi qu'à la modernisation du transport ferroviaire.

En outre, le Gouvernement absorbera environ la moitié des charges additionnelles de l'assurance-chômage en 1983, afin de ne pas imposer un fardeau insupportable aux travailleurs et à leurs employeurs.

Les modifications d'impôt que je viens d'annoncer allégeront elles aussi le fardeau des contribuables et leur permettront de se consacrer plus entièrement à leurs tâches essentielles: produire davantage, plus efficacement et à meilleur compte, améliorer leurs méthodes de production et leurs produits, exploiter à fonds les marchés intérieurs et étrangers - bref, rendre l'économie canadienne plus concurrentielle et plus apte à profiter de la réactivation de l'économie mondiale.

C'est là le grand objectif que le gouvernement fédéral a proposé au peuple canadien et c'est la haute priorité qui ne cessera d'être la mienne tant que je détiendrai le portefeuille des Finances.

Comparaison entre le budget de juin 1982 et les prévisions actuelles
Gouvernement du Canada
Etat sommaire des opérations

	Budget de juin 1982		Prévisions actuelles	
	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)			
Opérations budgétaires				
Recettes	53,765	58,550	54,068	55,660
Dépenses	66,700	78,100	67,674	79,210
Excédent ou déficit (-)	-12,935	-19,550	-13,606	-23,550
Opérations non budgétaires				
Prêts, apports en capital et avances	-1,335	-700	-1,239	-740
Comptes pour fins déterminées	3,285	1,065	4,345	405
Autres opérations	2,645	2,085	2,169	1,685
Ressource ou besoin (-) net	4,595	2,450	5,275	1,350
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-8,340	-17,100	-8,331	-22,200
Total des dépenses	68,035	78,800	68,913	79,950
Pourcentage de croissance	16.1	15.8	17.6	16.0
En pourcentage du PNB	20.5	22.0	20.8	22.9
Dépenses de programmes	52,965	60,935	53,745	63,025
Pourcentage de croissance	10.6	15.0	12.2	17.3
En pourcentage du PNB	16.0	17.0	16.2	18.0
Recettes budgétaires	53,765	58,550	54,068	55,660
Pourcentage de croissance	18.4	8.9	19.1	2.9
En pourcentage du PNB	16.2	16.3	16.3	15.9
Déficit budgétaire	-12,935	-19,550	13,606	-23,550
En pourcentage du PNB	-3.9	-5.5	-4.1	-6.7
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-8,340	-17,100	-8,331	-22,200
En pourcentage du PNB	-2.5	-4.8	-2.5	-6.3
PNB (milliards de dollars)	331.3	358.9	331.3	349.9

Gouvernement du Canada
Recettes budgétaires
Présentation des Comptes publics(1)

	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers	24,046	26,790
Impôt sur le revenu des sociétés	8,118	6,645
Taxes sur les recettes pétrolières et gazières et taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires	864	1,930
Impôt des non-résidents	1,018	1,040
Taxe de vente	6,185	6,250
Droits de douane	3,439	2,975
Droits d'accise	1,175	1,270
Autres taxes d'accise	564	650
Taxe d'accise sur l'essence	436	430
Prélèvement à l'exportation du pétrole	519	325
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	998	1,220
Recettes nettes d'indemnisation pétrolière	0	215
Prélèvement spécial d'indemnisation pétrolière	473	0
Taxes diverses	120	130
Ensemble des recettes fiscales	47,955	49,870
Revenus de placements	5,095	5,010
Autres recettes non fiscales	1,018	780
Ensemble des recettes non fiscales	6,113	5,790
Ensemble des recettes budgétaires	54,068	55,660

(1) L'année 1981-82 a été rajustée de façon à exclure les recettes postales et la rendre ainsi comparable aux autres années. Lès Comptes publics de 1981-82 comprennent les recettes postales jusqu'au 16 octobre 1981, date à laquelle Postes Canada devenait société de la Couronne.

Gouvernement du Canada
Recettes et dépenses
Présentation des Comptes nationaux

	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)	
I. Recettes		
Impôts directs, particuliers	30,473	33,855
Impôts directs, sociétés	7,749	7,855
Impôts directs, non-résidents	1,163	1,160
Impôts indirects	19,209	17,945
Autres transferts courants des particuliers	24	25
Revenues de placements	5,565	6,270
Déductions pour amortissement	956	1,075
Total	65,139	68,185
II. Dépenses		
Biens et services (dépenses courantes)	16,898	19,000
Transferts aux particuliers	19,891	26,630
Service de la dette publique	14,368	16,715
Transferts aux non-résidents	939	1,070
Subventions	6,386	6,070
Subventions d'équipement	826	3,940
Transferts aux autres gouvernements	14,521	15,490
Formation brute de capital	1,335	1,650
Total	75,164	90,565
Déficit	-10,025	-22,380

Sommaire des fonds affectés actuellement à la création d'emplois

Programme	1982-83
	(Millions de dollars)
Création directe d'emplois: principaux programmes	
PCCC	194
PACLE	61
PPDE	55
Autres	40
Total partiel	350
A.-C. Travail partagé	200
A.-C. Création d'emplois	85
Emplois d'été pour les jeunes	120
Mesures supplémentaires en faveur de l'emploi	
Programmes liés à la construction	75
Encouragements au développement économique	100
Logement	
Programme de rénovation des maisons	55
Construction de maisons neuves et acheteurs d'une première résidence	275
Régime canadien de construction de logements locatifs	150
Total	1,410

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982

N° de cat. F 2-56/1982F

ISBN 0-662-91843-6